

Joachim de la Chétardie (1636-1714) Curé de Saint-Sulpice

A la mémoire de *Pierre Toulisse* prêtre à *Exideuil* (1922-1982).

par *Jacques Baudet*¹

"L'an mil sept cent vingt-un j'ai fait construire la sacristie et percer la muraille de l'église pour entrer dans le sanctuaire où sont *les magnifiques et nombreux ornements donnés à la paroisse* par Messire *Joachim Troty* de La *Chétardie*, prêtre, curé de Saint-Sulpice de la ville de *Paris*, personne recommandable tant par sa noblesse, science, piété et vertu qu'il a eu l'honneur de recevoir différents brefs de *Clément XI*, pape, louant et approuvant plusieurs de ses écrits qu'il avait présentés à Sa Sainteté, honoré et estimé de *Louis le Grand*, quatorzième du nom, [lequel] ayant présenté et nommé à l'évêché de Poitiers [il] remercia par des sentiments d'humilité.

L'inventaire des dits ornements a été passé par *Annet Daignas*, notaire de la principauté de *Chabanais*, demeurant à la *Maison Rouge*, de cette paroisse, contrôlé à *Chabanais* et enregistré au greffe de l'officialité de *Limoges*."

Ont signé: *F. Delagrange*,
prêtre prier d'*Exideuil*
et *Quillet*,
prêtre vicaire.

ORATE PRO NOBIS

C'est ainsi qu'un document émanant de la paroisse d'*Exideuil* et se trouvant aujourd'hui aux Archives Départementales de la *Charente*, relate, à propos de la construction de la sacristie, le legs effectué par *Joachim Trotti* de La *Chétardie* quelque temps avant son décès en 1714.

Vraisemblablement, le prêtre-prier d'*Exideuil* a dû utiliser les sommes d'argent issues de ce legs pour faire des travaux dans son église et très scrupuleusement il a inscrit sur ses registres ce qu'il a réalisé tout en redisant sa reconnaissance et son admiration pour le généreux donateur dont il s'est plu à rappeler les qualités et les mérites. Pensez donc, ce *Joachim* de La *Chétardie*, issu de la noblesse locale qui de surcroît fut en relation avec le pape et le roi! Cela mérite en effet considération!

Par bonheur, tous ces "magnifiques et nombreux ornements" dont parle le document sont toujours restés en place et sont de temps en temps donnés à contempler aux visiteurs: pour les fêtes de Pentecôte en 1987, une exposition dans la sacristie et l'église d'*Exideuil* retraçait à côté de ces divers objets du culte donnés par l'abbé de La *Chétardie*, la vie et l'œuvre de cet ecclésiastique. Plus récemment, pour la journée du patrimoine, le dimanche 20 septembre 1987, cette exposition avait été à nouveau présentée mais cette fois-ci dans les salles du château de La *Chétardie* où naquit en 1636 *Joachim* de La *Chétardie* et où se passa son enfance.

L'évocation de ce personnage, sans doute un peu oublié aujourd'hui des *Charentais*, en même temps que la mise en valeur de ce patrimoine religieux assez exceptionnel a été suscitée par M. l'abbé *André Tardieu*, curé d'*Exideuil*, *Chabrac*, *Chirac* et *Saint-Maurice-des-Lions* et par ailleurs président de la commission diocésaine d'art sacré.

M. *Robert Thoyon* avait, l'an passé, fait des recherches sur *Joachim* de La *Chétardie*. Aux archives départementales de la *Charente*, auprès des archives diocésaines d'*Angoulême*, de *Limoges*, du *Puy*, de *Tours* et à *Paris* à la paroisse *Saint-Sulpice*, j'ai pu ainsi préciser certains aspects de sa biographie. Mais grâce soit rendue à M. *Thoyon* d'avoir ouvert la voie.

Dans le même ordre d'idées, je tiens aussi à remercier vivement M. l'abbé de *Larminat*, curé de Saint-

¹ Mémoire présenté à la séance de la SAHC du 14 octobre 1987.

Sulpice à Paris pour m'avoir adressé gracieusement des copies du portrait de son lointain prédécesseur, Joachim de La Chétardie ainsi que M. l'abbé Bureau, curé d'Abzac en Charente, pour m'avoir permis de consulter ses notes sur les généalogies des familles nobles de l'Angoumois et de corriger ainsi certaines interprétations.

Je me dois enfin de rendre hommage à Mgr Girard, archiviste diocésain de l'archevêché de Bourges, qui a eu l'amabilité de m'envoyer diverses indications sur le séjour de Joachim de La Chétardie de 1679 à 1696 dans le diocèse de Bourges ainsi que l'histoire du grand séminaire de Bourges dont le même Joachim de La Chétardie a été l'un des fondateurs.

Le château de La Chétardie (Commune d'Exideuil – Canton de Chabanais – Charente) Cliché Pierre Tardieu



Le château de La Chétardie, l'ancien siège de la châtellenie, est situé sur le plateau dominant la vallée de la Vienne où se trouve en contrebas le bourg d'Exideuil. Pour les habitants de la contrée, il a été de tout temps le château seigneurial d'Exideuil. Des légendes mêmes se sont peu à peu constituées autour surtout de l'abbé Joachim, modeste cadet de famille, qui avait atteint pourtant une certaine notoriété puisqu'on le retrouve

à Paris, à la Cour, auprès du Roi et de Madame de Maintenon. C'est ainsi que, prenant prétexte des relations mondaines de l'abbé, on a fini par penser que M^{me} de Sévigné (1626-1696) aurait séjourné à La Chétardie alors qu'il n'y a aucun document, aucune lettre de la marquise pour affirmer pareille hypothèse qui a été reprise par maints auteurs régionaux² sans aucun contrôle!

La tradition veut aussi que les très belles tapisseries au petit point existant dans l'église d'Exideuil et cédées par l'abbé Joachim de La Chétardie à sa paroisse natale aient été exécutées par "les demoiselles de Saint-Cyr". L'une de ces tapisseries représentant saint André (qui est le saint patron de l'église et de la paroisse) est datée de 1699 et donc antérieure à la désignation de Joachim de La Chétardie, comme directeur spirituel de M^{me} de Maintenon en 1709, laquelle, on le sait, fut la fondatrice de cette école pour les jeunes filles issues de la noblesse pauvre, à Saint-Cyr, près de Versailles, en 1686. Mais peut-être qu'en 1699, Joachim de la Chétardie, alors curé de Saint-Sulpice à Paris depuis 1696, avait-il déjà ses entrées à Saint-Cyr? Quoiqu'il en soit, ces deux références — à Mme de Sévigné et aux demoiselles de Saint-Cyr — montrent combien le château et l'église d'Exideuil malgré leur modestie sont entourés encore aujourd'hui dans la mémoire collective d'un certain prestige, celui du Grand Siècle et des fastes de Versailles.

Mais ce qui nous apparaît plus important aujourd'hui et qui ne semble pas avoir été étudié jusqu'à maintenant, c'est que l'abbé Joachim de La Chétardie (1636-1714) fut l'un de ces ardents et vigoureux propagandistes et défenseurs de la foi catholique, s'inscrivant dans le mouvement de la Contre-Réforme, et se trouva en conséquence mêlé aux querelles religieuses de son temps. Sans être aux premiers rangs des polémiques, il y fut cependant mêlé d'assez près puisque le célèbre mémorialiste, le duc de Saint-Simon, a cru bon d'en parler à plusieurs reprises dans ses "Mémoires", il est vrai pour

² Sur le supposé séjour de M^{me} de Sévigné au château de La Chétardie:

- "A propos de notre excursion dans le Confolentais" par Charles Le Gendre. Revue scientifique du Limousin N. 32 (15 août 1895).

- "Dictionnaire géographique universel" par Vivien de Saint-Martin (1884).

- "Angoumois" par Jean Chagnolleau, Arthaud, 1961.

- "Géographie des 89 départements de la France" : La Charente par A. Jeanne, Hachette, 1868.

en dire du mal, et aussi, nous allons le voir, parce qu'il n'était pas de la même faction à la Cour: il détestait Mme de *Maintenon* et son entourage dont faisait partie *Joachim* de La *Chétardie* dans les dernières années du règne de *Louis XIV*.

Mais avant d'étudier le rôle, la notoriété et l'influence de l'abbé *Joachim* de La *Chétardie* en son temps, voyons d'abord quelles furent ses origines familiales et cela nous permettra de mieux comprendre l'extraordinaire ascension sociale de ce cadet de famille devenu un ecclésiastique très en vue à *Paris* et à la Cour à la fin du règne de *Louis XIV*.

Les Origines Familiales

Portrait de l'abbé *Joachim Trotti* de La *Chétardie*, curé de *Saint-Sulpice* à *Paris* de 1696 à 1714. Ce portrait se trouve au presbytere de *Saint-Sulpice*. Nous remercions M. l'abbé de *Larminat*, curé de la paroisse *Saint-Sulpice* de nous en avoir communiqué le cliché.



Les origines familiales de *Joachim Trotti* de La *Chétardie* peuvent être déterminées assez facilement à partir des documents relevant de cette famille et se trouvant aux Archives départementales de la *Charente* (J. 1563). Pour établir la généalogie des *Trotti* de La *Chétardie*, une enquête avait été faite au XVIII^e siècle. Retrouvée dans les archives familiales, cette enquête nous apporte bien des précisions. Le dernier marquis de La *Chétardie*, celui qui fut ambassadeur à *Berlin*, puis en *Russie*, s'était intéressé aux investigations menées sur ses origines familiales puisque dans le même dossier de cette enquête nous avons la copie d'une lettre qu'il a envoyée de *Berlin* le 18 janvier 1738 à son cousin. Certes les documents relatifs à cette généalogie des *Trotti* de La *Chétardie* avaient pour but de démontrer "l'antiquité de la noblesse des *Trotti* de La *Chétardie*" comme le dit le marquis ambassadeur; mais, il convient de manier prudemment les affirmations qui y sont énoncées.

L'Histoire de cette famille est intéressante à suivre car c'est celle d'une ascension sociale lente, patiente mais

ô combien efficace et somme toute typique de la société d'Ancien Régime.

En 1487, un certain *Jean Trotti*, originaire d'*Alessandria* en *Piémont*, dans la vallée du *Tanaro*, affluent du *Pô*, à 80km au sud-est de *Milan*, arrivait en *France* à la suite de *Louise*, fille du duc de *Savoie*, qui épousa *Charles*, comte d'*Angoulême*. Les actes notariés du XVIII^e siècle précisent que *Jean Trotti* était maître d'hôtel de la comtesse d'*Angoulême*³². Est-ce exact? Il est vraisemblable que *Jean Trotti* occupait un poste plus subalterne. Quoiqu'il en soit, il épousa en 1500 *Marguerite Chestard*. Comme celle-ci était la fille aînée d'une famille qui n'avait pas de postérité masculine, obligation fut faite à *Jean Trotti* d'ajouter à son nom celui de La *Chétardie* auquel était lié le fief et château des *Chotard* ou *Chastard* et d'associer les armoiries des deux familles dans le même blason. Ce qui

³ Les carrés d'*Hozier* (612. folio 283) précisent que "*Jean Trotti* de La *Chétardie*" était "secrétaire de Madame *Louise d'Angoulême*" en 1516. Par ailleurs, dans une lettre du marquis de La *Chétardie* (Nouveau d'*Hozier* 320. dossier 5458. folio 26) à M. d'*Hozier*, il semblerait que ce dernier ait douté des origines italiennes des *Trotti* de La *Chétardie*, ce que le marquis conteste avec prudence et courtoisie: "... vous sentiriez alors comme moy l'importance de saisir l'instant qui me met à partie de prendre par moy mesme des connoissances qu'il ne sauroit m'être indifférent d'acquérir et vous me seconderez j'en suis persuadé d'autant plus volontiers que vous savez que je suis bien éloigné de vouloir me repaître de chimères et que je n'ai en vue de constater une bonne fois d'où je pars soit que l'origine soit telle qu'elle se trouve telle que vous pourriez le croire en donnant croyance à certaines pièces que vous me confiâtes qui nous faisaient venir du *Valois*." Nous devons ces renseignements à l'amabilité de M. l'abbé *Bureau*.

devient en termes héraldiques: écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois gerbes d'or au chef d'or chargé de trois pommes de pin de sinople (qui sont *Trotti*); aux 2 et 3 de sable à deux chats d'argent passants (qui sont La *Chétardie*)⁴. Les documents relatifs à la généalogie établie pour le marquis ambassadeur (A.D. Charente, J. 1563) donnent pourtant une variante de cette description du blason: écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois épis d'or, au chef d'argent chargé de trois olives de sinople; aux 2I et 3 de sable à deux chats d'argent passant l'un sur l'autre. La symbolique dans les deux cas est très proche et semble vouloir rappeler les origines méditerranéennes des *Trotti* d'*Alessandria* sur les rives du *Tanaro*!

Ce tableau se trouvait jadis au château de La *Chétardie*. C'est M. *Lambaudie*, propriétaire du château de La *Chétardie* et maire d'*Exideuil* qui en fit don à l'abbé *Cherruau*, venu en Charente avec Mgr *Régnier* et qui mourut en 1897, chanoine de la cathédrale d'*Angers*, ayant légué ce tableau à l'abbé *Letourneau*. Ce dernier remit cette peinture à l'abbé *Captier* qui en avait fait vers 1900 "l'un des ornements de la chambre du supérieur de la compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice au séminaire d'*Issy* (L. *Bertrand*, Bibliothèque sulpicienne, page 179-180). (Cliché extrait du livre "Histoire du Grand Séminaire de *Bourges*", par Mgr *F. Auvity* et *B. de Roffignac*, planche IV).



Jean Trotti et *Marguerite* de La *Chétardie* eurent quatre enfants, trois filles et un garçon *Joseph* né en 1510 et mort en 1583. Ce dernier, marié deux fois, eut de ses deux mariages cinq filles et un garçon, *Gabriel*, qui lui se mariant trois fois, fut à l'origine de trois branches familiales. De son premier mariage avec *Hélie* de *Coulonges* en 1583, il eut une fille, morte jeune et un garçon *Charles* qui constitua ainsi la branche aînée par ses enfants et qui nous intéresse essentiellement. De son second mariage avec *Jacqueline* de *Nossay* en 1590, *Gabriel Trotti* de La *Chétardie* n'eut qu'un garçon, *Gabriel II*, seigneur du *Bureau* et de la *Péruse*. Celui-ci marié deux fois également eut quatre filles et un garçon que les actes appellent *Joachim VI* né en 1675 mais qui, mort sans postérité, vit ainsi s'éteindre la seconde branche. De son troisième mariage avec *Françoise* de *Reclesne* en 1602, *Gabriel* (né en 1559 et mort en 1615) eut trois enfants: *Joachim* qui, né en 1604, fut prieur de *Saint-Cosme* près de *Tours* et le parrain de *Joachim*, curé de *Saint-Sulpice*; *Françoise*, abbesse de la *Magdeleine d'Essey* en *Normandie* et *François*, né en

1603 le seul à se marier et à avoir des enfants et donc à perpétuer ce qu'il est convenu d'appeler la troisième branche. De son mariage en 1629, avec *Catherine Picquaute* il eut 11 enfants dont 3 filles furent religieuses avec leur tante abbesse à l'abbaye d'*Essey* en *Normandie*; une autre fille se fit religieuse chez les Ursulines de *l'Isle-Bouchard*; un des garçons fut abbé de *Balerne*, au diocèse de *Besançon*; quant aux autres garçons ils rejoignirent l'armée comme enseigne aux Gardes Françaises (*Gabriel IV* né en 1635) ou comme colonel du régiment de *Beauce* (*Philippe*); *Jean-François IV*, chevalier, fut peut-être le "littérateur" qui laissa deux ouvrages: "Instructions pour une jeune princesse ou l'idée d'une honnête femme" (publié en 1684) et "Instructions pour un jeune seigneur ou l'idée d'un galant homme" (publié en 1683). Ce dernier semble avoir vécu chez son cousin l'abbé *Joachim*, curé de *Saint-Sulpice* et que *Beauchet-Filleau* confond avec le frère du "littérateur" l'aîné pour la troisième branche. Quant à celui-ci, l'aîné, le comte *Joachim V* né en 1640 et mort en 1705, commandant dans le *Brisgau* puis gouverneur de *Landrecies*, marié à *Marie-Claire* de *Montalet* de *Villebreuil* en 1703, il n'eut qu'un fils *Joachim VII*, né en 1705, celui qui fut sans doute le plus illustre de la famille, ambassadeur en *Russie* et même favori de la tsarine *Elisabeth* de 1739 à 1744 et mort à *Hanau* en 1758.

⁴ d'après "le grand armorial de France" de *Jouglé* de *Morenas*. Années 1937-1938, page 362 (N. d'H. 320 et P.O. 2888). Le nobiliaire de la Généralité de *Limoges* par *Simon des Coutures* et publié par l'abbé *Lecler* en 1901 en donne la même description.

Revenons à la branche aînée à laquelle appartient notre éminent ecclésiastique: *Joachim* de La *Chétardie* (1636-1714). Nous avons vu que *Gabriel* I marié trois fois avait eu de son premier mariage avec *Hélie* de *Coulonges* en 1583 un fils *Charles*, né en 1584 et une fille morte jeune en 1586. Ce fils *Charles* se maria lui aussi deux fois. Vraisemblablement *Diane* d'*Harambure* sa première femme dut mourir en couches avec l'enfant qui bien que né en 1611 semble être mort aussitôt. Deux ans plus tard en 1613, *Charles* se remaria avec *Charlotte* de *Nesmond*, fille de *Jean* de *Nesmond*, seigneur de La *Grange* (paroisse de *Chassenon*) dont il eut 15 enfants! Il est vrai que sur les 15, quatre enfants moururent jeunes. Cela nous donne une idée de la démographie à cette époque et de la forte mortalité infantile. Les naissances des 15 enfants La *Chétardie-Nesmond* (10 filles et 5 garçons) s'étendent de 1615 à 1641. *Joachim*, le futur curé de *Saint-Sulpice*, né en 1636 fut le 13^e enfant issu de cette union. Il reprit d'ailleurs le prénom de l'un de ses frères, né cinq années plus tôt mais déjà décédé. Il est intéressant par ailleurs de noter que sur les 11 enfants restés vivants, sept filles entrèrent en religion: *Anne* à *Sainte-Claire* de *Nontron*, *Jeanne* à *Sainte-Claire* d'*Aubeterre*, *Charlotte* et *Suzanne* à *Sainte-Claire* de *Clermont* (où *Charlotte* est abbesse), *Olive* au couvent de *Saint-André* d'*Angoulême*, *Catherine* à la *Visitation* de La *Rochefoucauld*. Si l'on y ajoute *Joachim*, qui après ses études en *Sorbonne* entra à l'âge de 21 ans au Séminaire de la Compagnie de *Saint-Sulpice*, il est aisé de voir que la famille des *Trotti* de La *Chétardie* est passionnément attachée à la cause de l'Eglise catholique. Nous avons déjà trouvé dans cette même famille des religieuses telles l'abbesse d'*Essey* en *Normandie* auxquelles il convient d'ajouter *Charlotte* qui fut Grande Prieure de l'abbaye de *Jouarre*, en *Brie*, de *Gabrielle* qui fut Grande Prieure dans l'abbaye de *Fontevrault* et de *Louise*, abbesse de *Farmoustier* en *Brie*, toutes les trois filles de *Joseph* de La *Chétardie*, arrière grand-père des *Joachim* et de ses sept sœurs religieuses. L'exemple de ces demoiselles de La *Chétardie* dont la plupart furent en religion ne semble pas avoir été la seule référence. On trouve en effet un autre fils de *Joseph* de La *Chétardie* et de *Guyonne* de *Chauvigny*, *Jean*, qui fut capitaine des gardes du duc de *Montpellier*, né en 1564 et mort en 1589 à l'âge de 25 ans, chevalier de l'ordre de *Saint-Michel* ayant eu à commander un détachement armé des troupes royales, sur les instances, d'ailleurs, du duc de *Montpensier* contre ceux de "la Religion Prétendument Réformée" (R.P.R.) en "hayne de quoi, disent les textes, la maison de La *Chétardie* a été bruslée mais il en coûta plus de mille livres aux complices..." Cela revient à dire que lors des guerres de Religion, les La *Chétardie* participèrent aux côtés des Catholiques dans la mouvance sans doute des *Monluc*, princes de *Chabanais*, aux luttes armées contre les Protestants. C'est encore un autre point d'ancrage de cette famille du côté catholique. Signalons aussi en conséquence de la destruction de la maison des La *Chétardie*, à la fin du *XVI^e* siècle, que le plan rectangulaire et la structure de l'édifice à un étage datent pour l'essentiel du début du *XVII^e* siècle, époque à laquelle le château fut reconstruit. Les deux tours un peu à l'écart du principal corps de bâtiment avec des fenêtres chanfreinées devaient appartenir à l'ancien château, si l'on en croit *Charles Daras* dans son livre: "Anciens châteaux, manoirs et logis de la *Charente*" (Editions *Coquemard*. *Angoulême*, 1967, page 51). En mauvais état à nouveau, au début du *XVIII^e* siècle, le château fut restauré pour prendre son aspect actuel. L'avant-corps arrondi sur la façade ouest, opposé à l'entrée, doit également dater du *XVIII^e* siècle.

Nous avons parlé des religieuses, sœurs de *Joachim* de La *Chétardie* et de l'exceptionnelle contribution de cette famille à la cause catholique mais il nous faut aussi parler des trois autres enfants restés "laïcs", à savoir *Marie*, *Joseph-André* et *Jean-François*, tous les trois frères et sœur de *Joachim*.

Marie, l'aînée, née en 1615 fut la seule fille à ne pas entrer en religion et se maria avec *Olivier* du *Pont*, seigneur de *Saint-Laurent* et en secondes noces avec *François* de *Polignac*. Comme les frères n'ont pas eu de postérité, *Joachim* s'étant fait prêtre, *Joseph-André* étant mort prématurément en 1658 à l'âge de 25 ans sans s'être marié, c'est *Jean-François* né en 1622 et marié à *Catherine* de *Beaumont* en 1651, qui devient le chef de famille. Mais lui aussi n'ayant pas eu d'enfant la branche aînée des *Trotti* de La *Chétardie* s'éteignit donc au début du *XVIII^e* siècle. Nous le voyons bien dans un acte daté du 11 janvier 1700 où le curé de *Saint-Sulpice*, *Joachim* de La *Chétardie* fit don d'une partie de ses revenus des dîmes de la paroisse d'*Exideuil* à son neveu *Claude*, comte de *Polignac*⁵. Vraisemblablement, c'est à l'un des membres de cette famille *Polignac*, que le marquis *Jacques-Joachim*, écrit de *Berlin* en 1738, souhaitant rester en contact avec son cousin, de la branche aînée. En

⁵ A.D. *Charente*, 2 E 269.

fait, il n'y a plus de branche aînée même si aux yeux de *Jacques-Joachim*, ambassadeur puis "maréchal des années du Roy", la famille *Polignac* en tenait lieu. La preuve en est que la généalogie établie pour lui le désigne sous le nom de *Joachim VII* né en 1705 "le seul qui reste" est-il bien précisé⁶. Il semble bien que cette même généalogie s'achève aussi avec lui car nous ne lui connaissons pas de postérité.

Une des tapisseries offertes par l'abbé *Joachim* de La *Chétardie* en 1699 à l'église d'*Exideuil*, placé sous la vocable de *Saint-André*. La tradition veut que ces tapisseries aient été tissées par les demoiselles de *Saint-Cyr*. (Cliché *André Cordebart*).



Avant d'en terminer avec la généalogie des *Trotti* de La *Chétardie*, arrêtons nous aussi sur le nom de la mère de *Joachim* de La *Chétardie*, *Charlotte* de *Nesmond*. Comme les *La Chétardie* à cette époque mais peut-être plus rapidement, les *Nesmond* sont alors une famille en pleine ascension sociale et bien considérée en *Angoumois*.

Sortie comme toutes les familles de la noblesse de robe des rangs de la bourgeoisie industrielle, la maison de *Nesmond* est entrée dès la seconde moitié du XVII^e siècle dans le corps-de-ville d'*Angoulême* et dès lors n'a cessé de fournir des hommes marquants dans la magistrature, les lettres et les armes. Elle a donné successivement ou simultanément des échevins, des conseillers, lieutenants criminels et généraux au Présidial de cette ville, des présidents à mortier et premiers présidents aux Parlements de *Bordeaux* et de *Paris*, des conseillers d'Etat, des maîtres des requêtes, des évêques, etc.⁷

Par sa mère, *Joachim* de La *Chétardie* se trouve ainsi cousin de *Jean-Louis Guez* de *Balzac*, écrivain et membre de l'Académie Française; leurs mères étaient apparentées et s'appelaient l'une et l'autre *Nesmond*. *Guez* de *Balzac* dans ses écrits a

d'ailleurs évoqué

"cette autre terre charentaise ce pittoresque *Confolentais*, où habite une cousine tendrement aimée, Madame de La *Chétardie*, région où la terre découle de lait et de miel..."⁸

à quoi il convient d'ajouter que *Guez* de *Balzac* avait de bonnes raisons d'apprécier sa cousine puisque celle-ci lui offrait de temps à autre de si délicieux fromages!⁹

L'évolution sociale des *Nesmond* est assez semblable à celle des *La Chétardie* en ce sens que ces deux familles se sont mises chacune sous la protection d'un "grand". C'est le duc d'*Epernon* qui a favorisé la famille *Nesmond* comme ce sont les ducs de *Montpensier* qui ont fait la fortune des *La Chétardie* au moins pour les trois premières générations des *Trotti* installées en *France* à la suite de *Jean Trotti* venu du *Piémont*.

Nous verrons que ces relations familiales seront utiles à *Joachim* de La *Chétardie* et nous retrouverons un *Nesmond*, évêque de *Bayeux* qui essaiera de le favoriser auprès du Roi. En fait, il s'agit là d'un trait de mentalité courant à cette époque où une solidarité très forte se pratique entre gens

⁶ A.D. *Charente*, J. 1563.

⁷ Les origines de la maison de *Nesmond* par *Babinet* de *Rencogne*. *Bulletins et Mémoires de la SAHC*, 1868-69, page 390.

⁸ *La Charente* sous *Louis XIV* par *Gaston Tesseron*. Editions *Coquemard*, page 288.

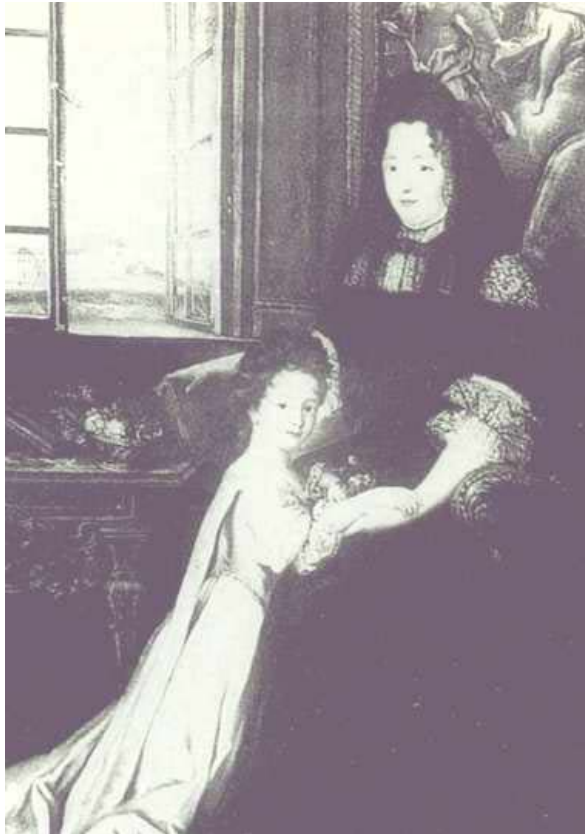
⁹ "Religion et politique chez *Jean-Louis Guez* de *Balzac*" par *Renée Tebib*, Thèse d'Etat, *Paris*, 1981, page 18.

du même clan familial.

Revenus, Biens et Domaines

Quelle était la fortune, quels étaient les biens, les revenus des seigneurs de La Chétardie et plus particulièrement de Joachim de La Chétardie?

Madame de Maintenon et sa nièce Mademoiselle d'Aubigné. Château de Maintenon (Eure-et-Loir) avec l'aimable autorisation de la Fondation du château de Maintenon.



A partir des actes notariés des La Chétardie et plus particulièrement des partages des biens de Charles de La Chétardie à sa mort, on peut s'en faire une idée¹⁰. Voilà quel était l'inventaire des biens en 1658: la moitié des dîmes de la paroisse d'Exideuil, le fief et la maison noble du Soulier auxquelles il faut rattacher les terres de La Mirande, de la Rambaudie (sur Exideuil) et du Bureau (sur La Péruse). En 1658, les biens en question sont répartis en deux lots: le fils aîné, Jean, reçoit bien sûr La Chétardie et le quart des dîmes d'Exideuil; le second fils, Joseph, l'un des cheveu-légers de la Garde du Roy, seigneur de La Guionie (fief situé dans la paroisse de La Péruse) reçoit la maison noble du Soulier et l'autre quart des dîmes. Il est à remarquer qu'en 1658, Joachim qui a 22 ans n'est pas compris dans les partages, étant donné qu'après ses études en Sorbonne, il compte choisir l'état ecclésiastique. Il est alors au séminaire des prêtres de la Compagnie de Saint-Sulpice et il a en fait d'autres ressources qui lui viennent précisément de cet état ecclésiastique. Nous y reviendrons.

En 1671, à la suite de la mort de Joseph, les biens du défunt, mort célibataire et sans postérité, sont répartis sur les deux autres frères Jean, seigneur de

La Chétardie et Joachim, prieur de Saint-Cosme¹¹. La part des dîmes du frère défunt est partagée en deux parties égales soit le quart total des dîmes de la paroisse d'Exideuil et Jean reçoit en plus la métairie des Bourgoin pendant que Joachim devient seigneur du Soulier. Il semble bien qu'il y ait eu très vite désaccord entre le nouveau seigneur de La Chétardie marié à Catherine de Beaumont (en 1651) et le reste de la famille! Par les actes notariés, on sent que Jean est pressé de faire les partages, qu'il est âpre au gain et que sa mère Charlotte de Nesmond doit se défendre pour continuer à avoir quelques ressources. En fait, Jean de La Chétardie et son épouse Catherine de Beaumont dépensent sans doute au-delà de leurs possibilités et ils doivent faire des emprunts. Là encore, on retrouve la solidarité du clan familial puisque l'on a "un abandon par messire François de Guez, chevalier, seigneur de Roussines et de Balzac à la fabrique de l'église Saint-Paul, sa paroisse, de tous les arrérages d'intérêts qui lui sont dûs par Messire Jean de La Chétardie, chevalier et dame Catherine de Beaumont"¹². Il est à remarquer que Charlotte de La Chétardie, la mère des deux fils Jean et Joachim, s'est entre temps retirée à la maison noble du Soulier qui fut d'abord à Joseph puis à Joachim, l'un et l'autre, il est vrai, peu souvent dans leurs domaines puisque accaparés, par leurs fonctions à la Cour pour le premier, au séminaire de Bourges pour le second.

¹⁰ A.D. Charente, E. 269: partages des successions de Charles de La Chétardie (mort le 9 novembre 1657), 25 avril 1658 et B. 1-56: testament de Charles de La Chétardie en date du 25 mai 1654.

¹¹ A.D. Charente, E. 269: partage des biens de Joseph de La Chétardie (1633-1671), 7 septembre 1671.

¹² AD. Charente, 2E.812, 31 mars 1684; 2E.122, 5 juillet 1687. 12. A.D. Charente, 2E.125, 4 février 1693.

En 1693, à la mort de son mari, *Jean de La Chétardie, Catherine de Beaumont*, devenue veuve, finit par abandonner tous ses droits sur la terre de La Chétardie¹³ contre *Joachim de La Chétardie*, abbé de Saint-Cosme et "contre plusieurs autres, en faveur des créanciers de son mari moyennant qu'ils lui serviroient une pension viagère de 300 livres", ce qui revient à démontrer les difficultés financières assez considérables de ce couple.

A la fin du XVII^e siècle, *Jean*, chef de la branche aînée (que les actes généalogiques désignent sous le nom de *Jean-François III*) comme *Joachim VI* (né en 1675), chef de la branche seconde des La Chétardie, étant l'un et l'autre morts sans postérité, le château et le domaine durent être attribués à *Joachim V* (1640-1705), commandant de *Breisach* puis gouverneur de *Landrecies* et père de celui que nous connaissons pour être le marquis diplomate et ambassadeur en *Russie*.

La façade de l'église Saint-Sulpice. Gouache anonyme XVIII^e siècle. Bibliothèque Nationale. Cabinet des Estampes. Collection *Destailleurs*.

La première pierre de cette église avait été posée par *Anne d'Autriche* en 1646. *Garnard* puis le *Vau* ont été les architectes de cette église au XVIII^e siècle mais les travaux furent abandonnés, faute d'argent; puis il reprit sous l'impulsion du successeur de La Chétardie, *Languet de Cergy*. La nef fut achevée en 1736 et la façade est due à *Servandoni* (1733-1749).



Revenons maintenant à *Joachim IV*: c'est ainsi que la généalogie désigne celui qui fut le curé de Saint-Sulpice et directeur spirituel de Mme de *Maintenon*. Nous avons vu qu'il avait reçu la maison noble du *Soulier* (où il loge sa mère) et le huitième des dîmes de la paroisse d'*Exideuil*. Son oncle et parrain, un demi-frère de son père (né en 1604) était prieur de Saint-Cosme près de *Tours*. En mourant, il avait légué les revenus de son bénéfice ecclésiastique (qui s'élevait à 3,000 livres de

rente) à son filleul qui devint à son tour prieur et plus tard abbé de Saint-Cosme puisque après 1690, les actes le désignent sous le nom d' "abbé de Saint-Cosme"¹⁴. L'un de ses cousins, *Jacques de La Chétardie* qui fut abbé de Notre-Dame de *Balerne* (dans le diocèse de *Besançon*) et curé commendataire d'*Exideuil* (si l'on en croit *Nanglard*) de 1668 à 1682¹⁵, céda aussi à *Joachim* à sa mort son titre ainsi que les revenus de l'abbaye de *Balerne* vers 1683.

En 1682, son cousin, *François de Nesmond* (le fils du président du Parlement de *Paris* et dont la mère est une *Lamoignon*) devenu évêque de *Bayeux* et qui tient *Joachim* en très haute considération lui fait accorder le prieuré-cure de *Reuilly* près de *Graçay* en *Berry*¹⁶. Si l'on fait le total, cela revenait à percevoir les bénéfices de quatre établissements ecclésiastiques (si l'on y inclut une partie des dîmes d'*Exideuil*). Un tel cumul peut nous paraître choquant aujourd'hui. Il faut se souvenir pourtant que l'Eglise de France vivait alors de ses seuls revenus pour entretenir son clergé, son patrimoine mais aussi des écoles, des collèges, des universités, des hospices, des hôpitaux, autant de fondations auxquelles étaient rattachés des biens, des domaines pour leur fonctionnement. C'est la Constitution Civile du Clergé qui mettra fin à cet état de choses où, il faut bien le reconnaître, s'étaient glissés bien

¹³ AD. Charente, 2E.125, 4 février 1693.

¹⁴ idem.

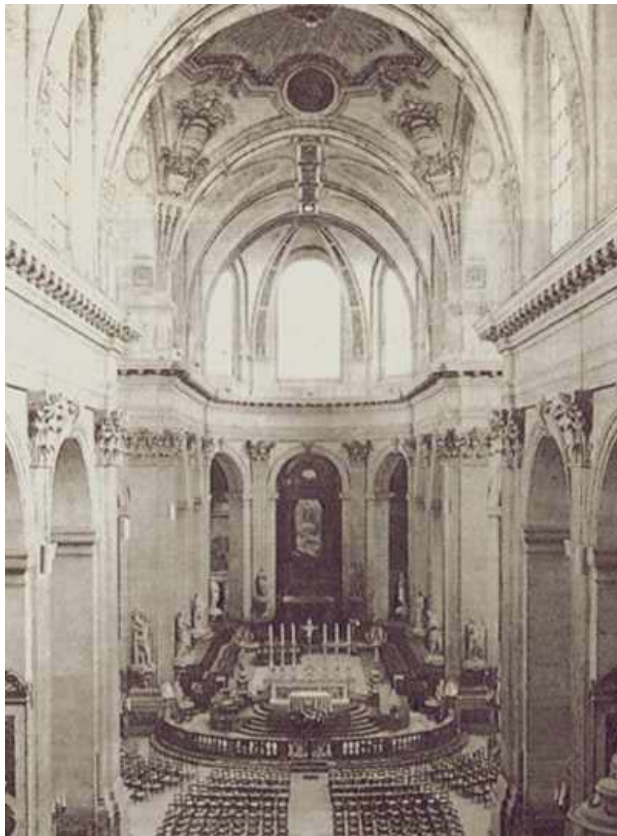
¹⁵ Abbé *Nanglard*, Fouillé historique du diocèse d'*Angoulême*, tome II, pp. 30-31.

¹⁶ Mgr *Auvity*, B. de *Roffignac*, Histoire du grand-séminaire de *Bourges*, Jouve et Cie éditeurs, Paris, 1932, 324 pages (page 66).

des abus et de très regrettables compromissions. Les historiens du grand-séminaire de *Bourges* signalent que *Joachim* de La *Chétardie* consacra de fortes sommes tirées de ses revenus pour la construction et l'aménagement du séminaire de *Bourges* dont il fut l'un des fondateurs.

C'est donc Mgr *François* de *Nesmond* qui lui avait fait avoir ce prieuré dépendant de l'abbaye *Saint-Denis*. Il rapportait plus de 3,000 livres. C'est en 1682 que la résignation de ce bénéfice par l'évêque de *Bayeux* avait été ratifié par *Rome*. En accord avec Mgr de *Nesmond*, *Joachim* de La *Chétardie* fit venir les religieuses de la *Croix à Reuilly* où elles tinrent une école pour les filles du pays. Les revenus du prieuré-cure de *Reuilly* allaient donc en priorité à l'école des filles et aux activités pastorales de la paroisse. Lorsque, devenu curé de *Saint-Sulpice* en 1696, l'abbé de La *Chétardie* voulut unir son prieuré au séminaire de *Saint-Sulpice*, il dut en demander l'autorisation à Mgr de *Nesmond*, au roi et même au pape *Innocent* XII qui procéda lui-même à cette union par un bref en date du 13 septembre 1697 et confirmé par des lettres royales en date du 2 mars 1698. Cette volonté de se séparer d'un revenu ecclésiastique en faveur du séminaire de *Saint-Sulpice* indique la volonté chez *Joachim* de La *Chétardie* de doter les fondations ecclésiastiques auxquelles il est très attaché de revenus suffisants et peut-être aussi d'assurer la prééminence de la *Compagnie* de *Saint-Sulpice*.

La nef et le chœur de l'église *Saint-Sulpice* où officia l'abbé de La *Chétardie* de 1696 à 1714. Cliché aimablement fourni par M. l'abbé *Leparoux*, vicaire de la paroisse *Saint-Sulpice*.



Ajoutons à cela que lorsqu'il fut nommé curé de *Sulpice*, il échangea avec l'abbé *Baudrand*, son prédécesseur, le prieuré de *Saint-Cosme-lès-Tours* contre la cure de *Saint-Sulpice* de *Paris*, une manière en somme de donner une pension honorable au vieux prêtre retiré qu'était l'abbé *Baudrand*.

En fait, progressivement, l'abbé de La *Chétardie* se dessaisit de ses biens ecclésiastiques au profit de *Saint-Sulpice* qui essaie suivant les directives du Concile de Trente de fonder des séminaires pour la formation intellectuelle et spirituelle des prêtres. Il fallait donc pour cela beaucoup d'argent. Bien sûr, à l'instar de *Joachim* de La *Chétardie*, les prêtres de la *Compagnie* de *Saint-Sulpice* apportèrent leur fortune personnelle mais comme cela ne suffisait pas ils firent souvent appel aux grandes familles aristocratiques. Il faut signaler à ce sujet la contribution non négligeable du maréchal duc de *Navailles* et de *Lavalette* (dont le nom se rattache à *Villebois-Lavalette* en *Angoumois*) qui avait un fief important en *Berry* et qui paya de ses deniers une partie des frais de construction du grand-séminaire de *Bourges*. Cela lui valut

d'ailleurs l'ironie du duc de *Saint-Simon* dans ses "Mémoires" car il détestait "la crasse de *Saint-Sulpice*"... au point de rappeler l'exil de la duchesse de *Navailles* car celle-ci avait fait condamner une porte secrète qui menait aux appartements des demoiselles d'honneur de la Reine... En voyant *Navailles*, écrit *Saint-Simon*, "le roi se souvenait toujours de sa porte"... Et de raconter aussi qu'on s'embourbait dans la cour de l'hôtel de *Navailles*, faute de pavés et que les gens aussi bien que les filles même de la maîtresse de maison mouraient de faim par économie¹⁷... Nous retrouverons dans "les Mémoires" de *Saint-Simon* tout le dédain et même le mépris du célèbre mémorialiste sur un autre Sulpicien, notre *Joachim* de La *Chétardie*!

Celui-ci, en 1700, donne à son neveu le comte *Claude* de *Polignac* le huitième des dîmes de la

¹⁷ *Saint-Simon*, Mémoires, Editions *Chéruel*, tome II, pages 68-69.

paroisse d'*Exideuil*¹⁸ ayant sans doute alors suffisamment de ressources avec la très belle paroisse de *Saint-Sulpice*, celle de la société aristocratique du faubourg *Saint-Germain*!

Comment faut-il interpréter ce geste de l'ecclésiastique en faveur de ce neveu? Vraisemblablement il dut y avoir la volonté chez le vieux prêtre voyant que la famille *La Chétardie* était en train de disparaître d'introniser en quelque sorte le comte de *Polignac* comme l'héritier des *La Chétardie*. Dans l'esprit du curé de *Saint-Sulpice*, cette donation devait être probablement le début de toute une série d'actes de ce genre aboutissant à faire du comte de *Polignac* le seigneur de *La Chétardie*.

Mais surprise! Du mariage effectué en 1703 entre *Joachim* de *La Chétardie*, gouverneur de *Breisach* en *Brisgau* puis de *Landrecies* dans le *Hainaut*, âgé de 63 ans au moment de son union et la très jeune *Marie-Claire Colette* de *Bérard* de *Villebreuil*, naît en 1705, un jeune garçon appelé aussi *Joachim* (le septième selon la généalogie) celui qui sera ambassadeur à *Berlin*, à *Saint-Pétersbourg* et à *Turin*. Or, la même année, le père du très jeune enfant meurt. Il semble même que le père soit décédé avant la naissance de son fils.

En 1707,

"par devant les notaires du Roy à *Paris*, Dame *Marie-Claire Colette* de *Bérard* de *Villebreuil*, veuve de messire *Joachim* de *La Chétardie*, seigneur dudit lieu, brigadier des armées du Roy, gouverneur de *Landrecy*, ayant la garde noble de messire *Joachim Jacques* de *La Chétardie* son fils mineur... a fait et constitué son procureur général et spécial messire *Jacques* de *La Chétardie* prestre, abbé de Notre Dame de *Ballerne*... donne pouvoir pour elle et en son nom faire la régie de ladite terre et seigneurie de *La Chétardie* en *Angoumois* appartenant audit sieur mineur compter avec le fermier qui tient ladite terre des fermages et loyers par luy deus, arrester son compte, faire administrer selon qu'il le juge à propos, recevoir le reliquat, examiner et visiter les réparations qui ont esté faites et celles qui seront nécessaires... "¹⁹.

Voilà donc l'abbé de *La Chétardie* devenu le tuteur du fils de son cousin germain, seigneur en titre de *La Chétardie*.

Faisant suite à l'acte notarié précédent, un autre document en date du 30 juillet 1707 dénonce le bail de 6 ans (à partir de janvier 1704) par maître *Jean Bastier*, sieur de *Grandpré*, juge des châtelainies de *La Péruse* et de *Laplaud*...

"moyennant 2,000 livres par an payable en deux fois (le 1er janvier et le jour de la *Saint-Jean*) s'étant rendu fermier de *La Chétardie* et des terres attenantes suivant le bail conventionnel sous seing privé à luy fait par le seigneur de *l'Age-Bertrand* comme ayant charge et fondé de pouvoir dudit feu seigneur".

Ce qui revient à dire que très vite l'abbé de *La Chétardie* est redevenu le maître de la seigneurie pendant la minorité du véritable seigneur des lieux.

Quelques mois plus tard, le 22 décembre 1707, l'abbé de *La Chétardie* afferma le moulin banal du fief de *La Chétardie*, celui de *Blanchas-Chambas* sur la rive droite de la *Vienne*, paroisse d'*Exideuil*, à *François Texier* pour une durée de trois ans à raison de 240 livres, de 24 poulets et 100 œufs par an²⁰. Visiblement, le tuteur est à la recherche de revenus pour assurer les ressources de son protégé.

Il semble qu'il ait, quelque temps plus tard, ordonné une enquête sur l'état du domaine puisque, en date du 14 février 1709, une lettre du juge sénéchal de la principauté de *Chabanais* à l'abbé de *La Chétardie* déclare

"que la terre et seigneurie de *La Chétardie* située en la paroisse d'*Exideuil* et en notre juridiction appartenant audit fils marquis consiste en un corps de logis et autres bastiments et quatre métairies, un moulin et un four banal. Aux quatre bastiments qui menacent de ruine et desjà une partie renversée à terre, il y a quantité de réparations à faire urgentes et nécessaires et afin qu'il en

¹⁸ A.D. *Charente*, 2 E. 269, 11 janvier 1700. Donation par *Joachim* de *La Chétardie* du huitième des dîmes d'*Exideuil* à *Claude*, comte de *Polignac*.

¹⁹ A.D. *Charente*, J. 1563, acte établi le 28 avril 1707 par les notaires *Desluises* et *Boissand* au *Châtelet*, à *Paris*.

²⁰ A.D. *Charente*, 2E. 17728.

apparaisse et pour ledit seigneur abbé tuteur y faire travailler et pour le deub de sa charge il requiert... etc."

Suit un long procès-verbal de 46 feuillets établis les 15, 16, 17, 18 et 19 février 1709 en présence d'arbitres requis dans le village d'*Exideuil* pour établir l'inventaire et le prix des travaux à faire dans les bâtiments dépendant de la seigneurie de La *Chétardie*. L'estimation se montait au total de 10,869 livres!²¹

Au-delà de la constatation d'un domaine en bien mauvais état dont les toits, les charpentes, les portes, les fenêtres, les boiseries, les planchers, les dallages et même les cheminées sont à refaire... c'est l'énumération de tout ce qui faisait un domaine aristocratique au début du XVIII^e siècle: château, chapelle, cour, écuries, glacière, "fuye", "moulin à bled" (de *Blanchas-Chambas*) et petit moulin (appelé "*Duruisseau*"), four banal au bourg d'*Exideuil*, quatre métairies (à la *Grange Neuve*, à *Lavaux*, à La *Coldebouye* et à la *Corderie*).

Il semble que l'on n'en soit pas resté longtemps aux observations et que les travaux furent très vite commencés et vraisemblablement menés à terme malgré l'immensité de la tâche à accomplir... puisque des actes notariés précisent à la fois l'évaluation des travaux réalisés et leur coût: 400 livres au jardinier pour avoir défriché le jardin, curé et aménagé les étangs du château et de La *Morinie*; 600 livres à un maître-maçon pour divers travaux faits dans le château²². En 1715, les travaux n'étaient pas terminés puisqu'un autre acte notarié²³ précise que *Jean Chaillou*, fermier de la seigneurie de La *Chétardie* a payé à *Pierre Blanchon* et *Jacques Coldebœuf*, charpentiers, et à *Léonard Rousseau*, maçon divers travaux au four, à l'étable, à la "fuye", au grenier du château et au four banal d'*Exideuil*.

A cette date, l'abbé de La *Chétardie* était déjà décédé depuis près d'un an. Le jeune marquis de La *Chétardie* n'avait alors que dix ans et sa mère s'était remariée en 1708 avec un certain *Monastérol*, d'origine piémontaise (comme les *Trotti* de La *Chétardie*!) ambassadeur de l'Electeur de *Bavière*. Si l'on en croit un acte en date du 7 septembre 1721, il semble que le jeune marquis vivait au château de l'*Age-Bertrand*, à *Chirac*, chez sa cousine *Françoise* de La *Chétardie*, épouse de *Louis Regnault*, seigneur de l'*Age* de *Chirac*²⁴. Dans cet acte, le jeune marquis âgé alors de 16 ans se démet entre les mains du roi de son abbaye de *Balerne*²⁵, au diocèse de *Besançon* et dépendante de l'ordre de *Cluny* contre 4,000 livres de rente. L'acte est signé par *François Regnault*, son parent, seigneur de l'*Age* de *Chirac* (et peut-être son tuteur à partir de 1714) et du jeune marquis qui a signé ainsi: "*J. de La Chétardie*, abbé de *Balerne*" mais avec une écriture si incertaine que l'on est en droit de se poser des questions sur son niveau intellectuel tant il donne l'impression de quelqu'un qui vient juste d'apprendre à lire et à écrire!

Il n'empêche pourtant que le domaine et le château de La *Chétardie* semblent avoir été, à cette date, remis en état et cela grâce aux soins et à la gestion du curé de *Saint-Sulpice* en faveur du jeune marquis *Joachim-Jacques* de La *Chétardie*, dernier descendant mâle de cette lignée. Divers actes notariés ont montré aussi que les seigneurs de l'*Age-Bertrand*, les *Regnault*, par leur parenté avec les La *Chétardie* avaient participé à la surveillance et à l'administration des biens en l'absence des maîtres de la seigneurie d'*Exideuil*, accaparés par leurs obligations militaires, diplomatiques ou ecclésiastiques.

Mais en étudiant la vie et surtout les activités de *Joachim* de La *Chétardie*, prieur de *Saint-Cosme*, abbé de *Balerne* et curé de *Saint-Sulpice*, il ne semble pas que les aspects financiers de ses fonctions aient été ses préoccupations majeures. Les quelques biens qu'il laissa à sa mort indiquent que s'il reçut beaucoup d'argent, il en donna aussi beaucoup à ses œuvres, à ses fondations religieuses, à la Compagnie de *Saint-Sulpice* et aussi à sa famille, à ses neveux et à ses cousins. Son principal objectif

²¹ Fonds La *Chétardie*. Archives du ministère des Affaires Etrangères (documents aimablement fournis par M. *Tisseuil*, propriétaire du château et domaine de La *Chétardie*, commune d'*Exideuil*).

²² A.D. *Charente*, 2 E.17729 (sur des indications aimablement fournies par M. *Pierre Boulanger*).

²³ A.D. *Charente*, 2 E. 17731.

²⁴ A.D. *Charente*, 2E. 17733.

²⁵ qu'il a dû recevoir à la mort de son tuteur, le curé de *Saint-Sulpice*, en héritage. Mais comme il ne se destine pas à une carrière ecclésiastique, il est obligé de se démettre de ce bénéfice, selon les dispositions du Concile de Trente.

semble avoir été essentiellement de faire avancer la cause catholique, de mettre en pratique les décisions du Concile de Trente et de participer ainsi au vaste mouvement de la réforme catholique. Sans pour autant oublier la solidarité familiale en assurant et en maintenant à un rang assez digne le nom des La *Chétardie*, ce en quoi il a eu un comportement tout à fait conforme à la noblesse du XVIII^e siècle : "servir Dieu et le Roi" en s'élevant ou en faisant avancer sa famille parmi les honneurs et les dignités.

Du Château de la Chétardie au Séminaire de Bourges

Voyons maintenant quelles furent la vie et les activités de *Joachim Trotti* de La *Chétardie* né en 1636 au château de La *Chétardie* à *Exideuil*, sur les bords de la *Vienne* aux confins de l'*Angoumois* et du *Limousin* et décédé en 1714 à *Paris* après avoir été curé de la paroisse de *Saint-Sulpice*.

Les registres de la paroisse d'*Exideuil* signalent qu'il a été baptisé le 15 août 1638 mais que l'enfant avait été déjà ondoyé "en cas d'urgente nécessité". Cela signifie donc qu'il s'agit du "baptême suppléé" qui suit un baptême qui a dû se limiter à l'aspersion d'eau et au signe de croix, peut-être parce que l'on craignait le pire pour la vie du nouveau-né. Peut-être aussi, puisque cette pratique de l'ondoiement était courante, était-ce en attendant que l'on puisse réunir la famille pour une cérémonie plus officielle? Quoiqu'il en soit, on a attendu près de deux ans pour baptiser *Joachim* puisque, au bas de l'acte de baptême, il est précisé, apparemment par le père (si l'on compare l'écriture et la signature) qu'il est né le "vingtroisiesme jour de novembre mil six cent trente et six". Au baptême, le parrain est *Gabriel* de La *Chétardie* (demi-frère de *Charles*, le père de *Joachim*) et la marraine est l'épouse du parrain, *Marie Baron*. *Gabriel* est écuyer et seigneur du *Bureau*, paroisse de La *Péruse*. Il a en fait servi de parrain pour la circonstance car le parrain officiel — si l'on peut dire — est "le vénérable *Joachim* de La *Chétardie*, écuyer, frère et prieur de *Saint-Cosme*", qui est absent en la circonstance puisqu'il n'y a pas sa signature et que *Gabriel* a signé avec la mention "parrain". Le prieur de *Saint-Cosme* est aussi un demi-frère de *Charles* et de *Gabriel* de La *Chétardie*, tous enfants du même père mais chacun de trois mères différentes comme on peut le voir en se rapportant à la généalogie.

Si plus tard le nouveau-né baptisé ce jour-là reçoit le bénéfice ecclésiastique du prieuré de *Saint-Cosme*, c'est qu'il le doit à son oncle et parrain. Est-ce à dire que ce parrainage a été en quelque sorte une façon de le destiner à l'état ecclésiastique? Il serait tentant de répondre par l'affirmative.

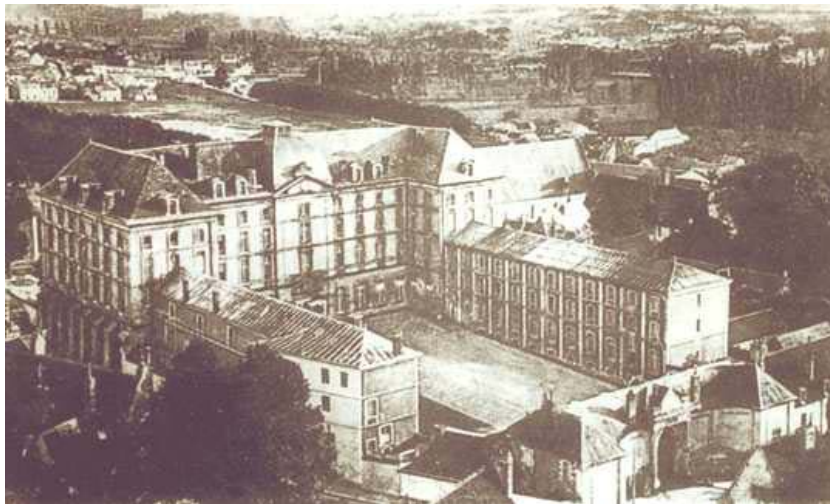
On ne sait rien sur son enfance qui, vraisemblablement, a dû se passer au château et sur les terres de La *Chétardie*. Plus tard on le retrouve à *Paris* après des études de philosophie et de théologie. En 1657, il se présente au séminaire de *Saint-Sulpice* mais comme il n'y a pas de place, le Supérieur M. de *Bretonvilliers* ne l'accepte que le 24 décembre de cette même année. Il est admis ensuite en 1663 dans la Compagnie. Il est alors bachelier de la *Sorbonne*; avant de lui faire suivre le cours de la Licence, on l'envoie passer quelque temps à la Solitude, une dépendance de *Saint-Sulpice* près d'*Issy (Hauts-de-Seine)* pour s'y affermir dans la piété. Comme il avait été déjà docteur en théologie d'une autre Faculté, il avait alors renoncé au grade de licencié en *Sorbonne* et après deux années au noviciat de la Compagnie, il est envoyé au nouveau séminaire du *Puy* pour y enseigner la théologie morale. L'évêque du *Puy*, Mgr *Armand de Béthune*, le remarque et comme il apprécie son enseignement, il le charge de faire des conférences ecclésiastiques pour les prêtres du diocèse. Il prend aussi en même temps une part très active à l'établissement et aux progrès d'une association de pieuses demoiselles instituée pour l'instruction des jeunes filles pauvres et fait même "imprimer exprès pour l'usage de ces demoiselles des catéchismes, des cantiques, des méthodes pour faire oraison pour se confesser, entendre la sainte messe et enfin pour sanctifier toutes les actions de la journée"²⁶.

L'archevêque de *Bourges*, *Michel Phélypeaux* de la *Vrillière*, ayant en 1679 donné aux prêtres de *Saint-Sulpice* la conduite de son séminaire, supplie instamment M. *Tronson*, supérieur de la Compagnie, d'adjoindre *Joachim Trotti* de la *Chétardie* — dont il a entendu vanter les mérites — aux nouveaux directeurs. Si cela est accepté, son départ ne se fait pas sans difficulté à cause d'abord des réticences de l'évêque du *Puy* qui veut le conserver dans son diocèse et ensuite à cause d'une "possédée du démon", dont il s'est occupé au *Puy*, qui aurait parlé de lui au nom du diable et annoncé son retour prochain en *Auvergne*... Voilà notre ecclésiastique bien embarrassé! Son Supérieur est

²⁶ L. Bertrand, Bibliothèque sulpicienne, Paris, 1900, 3 tomes, tome 1, page 172.

obligé d'intervenir pour l'obliger à se maintenir à *Bourges* et le dissuader de revenir au *Puy*: "on veut vous faire accroire, lui écrit *Tronson* dans une lettre datée du 29 mai 1680, que le diable avait dit que vous étiez fort embarrassé à *Bourges*, qu'il fallait que vous retournassiez au *Puy*. Quelle apparence de quitter l'établissement de *Bourges* qui ne fait que commencer?" ... et de conclure: J'espère, quoiqu'on en dise, que vous ne penserez plus aux diables du *Puy* que pour plaindre ceux qui s'y amusent trop."²⁷

Séminaire de *Montermoyen* édifié par Mgr de la *Vrillière*, confisqué à la Révolution et transformé en caserne (aujourd'hui caserne *Condé*). Seul bâtiment central qui domine les constructions adjacentes représente l'ancien Séminaire que connut *Joachim Trotti* de la *Chétardie*. (Cliché extrait du livre "Histoire du Grand Séminaire de *Bourges*", par Mgr *F. Auvity* et *B. de Roffignac*, planche III)



Joachim Trotti de La *Chétardie* se soumet et devient curé de *Montermoyen* dont la paroisse est unie au séminaire. Très vite, le nouveau curé s'affirmant comme un très bon pédagogue, spécialement pour l'instruction des enfants, Mgr de la *Vrillière* lui ordonne de rédiger un catéchisme pour son diocèse et par un mandement daté du 5 mai 1688, il déclare "qu'on n'en suivra pas d'autre!"²⁸. Il semble bien, en effet, que

c'est à cause de divers ouvrages mais surtout au "catéchisme", que *Joachim* de la *Chétardie* "a dû l'immense autorité dont il a joui de son vivant et qui n'a fait que s'accroître depuis sa mort"... auprès des théologiens et du clergé français aux XVIIe et XVIIIe siècles si l'on en croit *Feller* dans sa "biographie universelle"²⁹.

En même temps qu'il catéchise les enfants et administre sa paroisse de *Montermoyen*, *Joachim* de La *Chétardie* enseigne aussi au Séminaire "le catéchisme de la tonsure". Cet enseignement s'adresse aux jeunes gens qui ne demeurent pas au Séminaire mais qui sont disposés à la cléricature. Dans cette "instruction sur la tonsure", l'auteur expose notamment les intentions perverses avec lesquelles "on ne se présente que trop ordinairement à la tonsure": il y a

"ceux qui viennent pour obéir à leurs parens..., ceux qui veulent recevoir la tonsure parce qu'ils espèrent avoir des bénéfices, succéder à un oncle, à un parent, à un amy, en obtenir d'un patron, ceux qui se font ecclésiastiques parce qu'ils sont les cadets de leur maison et que l'aîné étant pour le monde, il faut selon la coutume qu'ils prennent le party de se faire d'Eglise...; ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique par un motif d'ambition... parce qu'ils ne trouvent pas mieux... Voilà les principales vues qui corrompent le cœur de ceux qui se présentent à la tonsure qui déshonorent l'Eglise, qui dérèglent et défigurent le clergé et qui remplissent d'un très grand nombre de ministres vicieux et scandaleux qui sont la honte de la religion, la dérision des hérétiques et l'opprobre de l'état ecclésiastique"³⁰.

C'est à la fois un violent réquisitoire contre la société ecclésiastique du Grand Siècle et un exposé où l'on sent la conviction profonde d'un prêtre de *Saint-Sulpice*, soucieux de la réforme catholique décidée un siècle plus tôt au concile de Trente.

²⁷ Mgr *Auvity*, *B. de Roffignac*, Histoire du grand-séminaire de *Bourges*, *Jouve* et Cie éditeurs, *Paris*, 1932, pages 61-74.

²⁸ *L. Bertrand*, op. cit., pages 172-173.

²⁹ Biographie universelle des hommes qui se sont faits un nom» par *F.X. Feller* revue et continuée jusqu'en 1860 par l'abbé *Simonin*, livre BO-CL, pages 539-542.

³⁰ Mgr *Auvity*, *B. de Roffignac*, op. cit., pages 63-64.

Son zèle ainsi que son éloquence et sa facilité de parole lui attirent la bienveillance de l'évêque de Bourges Mgr Phelypeaux de la Vrillière qui aime à le prendre pour compagnon dans ses tournées pastorales. Il semble qu'il ait écrit à son Supérieur pour demander conseil, trouvant peut-être ces voyages peu compatibles avec ses obligations pastorales.

"Je loue Dieu, lui écrit Tronson le 21 juillet 1683, de la résolution que vous avez prise de n'y retourner plus. La paroisse et le Séminaire ont besoin de vous et vous pouvez juger quelle est la peine de M. Le Tellier (le Supérieur du Séminaire de Bourges) qui n'a personne qui le soulage en votre absence"³¹.

Pourtant, s'il prend quelque distance avec l'évêque de son diocèse (peut-être qu'à l'exemple des Jésuites, est-ce une attitude délibérée de la Compagnie de Saint-Sulpice?) il n'a plus les mêmes préventions avec son parent, l'évêque de Bayeux, François de Nesmond, fils du président du Parlement de Paris et d'Anne de Lamoignon, au point de partir avec lui en Normandie. Il est vrai que Mgr de Nesmond est un personnage important

"que le Roi traitait avec bonté et une sorte de considération, nous dit le duc de Saint-Simon, même dans le peu qu'il paraissoit devant lui et le bon évêque était libre avec le Roi comme s'il l'eût vu tous les jours"³².

Aussi, le Supérieur de Saint-Sulpice ne peut-il raisonnablement pas s'opposer à ce que l'abbé de La Chétardie soit auprès d'un tel prélat: "Vous ne pouvez pas refuser de l'accompagner en vacances en Normandie, s'il le souhaite", écrit Tronson au curé de Montermoyen le 11 juin 1680; "il faudrait néanmoins bien prendre vos mesures afin que votre cure ne souffrît pas de votre absence". Cela signifie donc que de temps à autre, pour se délasser de ses nombreuses activités à Bourges, le curé de Montermoyen se soit rendu de temps à autre auprès de son cousin Mgr de Bayeux pour l'accompagner dans des missions ou des tournées pastorales que le prélat organise pour son diocèse normand. On a déjà vu aussi que c'est ce même Mgr de Bayeux qui lui a donné les revenus du prieuré-cure de Reuilly et que Joachim de La Chétardie s'est fait immédiatement un devoir d'y installer une école tenue par les filles de la Croix.

En plus de ses activités paroissiales à Montermoyen et à Reuilly, l'abbé de La Chétardie est aussi professeur de théologie morale au Séminaire de Bourges. A la suite de cette fonction il a l'idée de rassembler les cours qu'il a faits à ses étudiants dans les "Compendia quorundam tractatum moralium" publiés en 1691 et qui constituent un abrégé de théologie morale.

Une telle activité ne fait qu'accroître sa réputation auprès de l'évêque de Bourges, Mgr Phelypeaux de La Vrillière qui, au cours de cette même année 1691, lui propose de lui conférer le doyenné de sa cathédrale. Est-ce par humilité? ou bien par le souci de demeurer membre de la Compagnie de Saint-Sulpice et de se dévouer à l'œuvre du séminaire? On ne sait mais il refuse cet honneur et cette promotion à la fois.

Au cours de cette même année 1691, il publie un ouvrage intitulé: "l'explication de l'Apocalypse par l'histoire ecclésiastique pour prémunir les Catholiques et les Nouveaux Convertis contre la fausse interprétation des Ministres". Il s'agit là d'un ouvrage polémique comme il en a existé beaucoup, ceux de Bossuet étant les plus notablement connus. Dans un important dictionnaire intitulé "la Sainte Bible en latin et en françois", publié en 1779, il est fait de nombreuses fois référence aux travaux de l'abbé Joachim de La Chétardie en parallèle avec les travaux de Bossuet, du Pin, de Dom Calmet, du Père de Carrières et de l'abbé de Vence. C'est dire la notoriété de l'abbé de La Chétardie dans les milieux ecclésiastiques en son temps comme au XVIIIe siècle. Dans cet ouvrage, l'abbé de La Chétardie y est cité notamment comme l'un des "six interprètes modernes sur l'Apocalypse" avec une mention particulière pour "le développement de l'histoire des sept âges de l'Eglise selon les vues de ce judicieux interprète". Cela revient donc à dire que les ouvrages de La Chétardie ont dû faire partie des bibliothèques ecclésiastiques, de l'enseignement des séminaires et plus particulièrement d'une science

³¹ Mgr Auvity, B. de Roffignac, op. cit., pages 64-66.

³² Saint-Simon, Mémoires, éditions Chéruel, 1878, t. VII, p. 324.

ecclésiastique: l'apologétique.³³

Quelques années plus tard, l'abbé *Baudrand*, curé de la paroisse Saint-Sulpice de Paris, ne pouvant continuer ses fonctions par suite d'une attaque de paralysie, le Supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice demande au curé de *Montermoyen* de permuter avec son confrère invalide son prieuré de Saint-Cosme-lès-Tours. *Joachim* de La Chétardie obéit et la permutation a bien lieu entre les deux prêtres. Il quitte donc le diocèse de Bourges pour devenir le curé de la paroisse Saint-Sulpice à Paris. Son installation officielle a lieu le 13 février 1696.

Monsieur le curé de Saint-Sulpice

Très vite, comme à *Montermoyen* ou au *Puy*, l'abbé *Joachim Trotti* de La Chétardie se révèle un bon prédicateur, un curé très apprécié de ses paroissiens, en même temps qu'un polémiste religieux combattant Jansénistes et Protestants.

Là aussi, la cure et le séminaire de Saint-Sulpice sont liés. De nombreux prêtres de la Compagnie de Saint-Sulpice vivent en communauté autour du curé de la paroisse. C'est dire si *Joachim* de La Chétardie a atteint les grades les plus élevés de la Compagnie au point d'être le second après le Supérieur qui est toujours le Père *Tronson* (qui meurt le 26 février 1700 à l'âge de 79 ans) et dont il a toute la confiance et l'amitié.

Au XVIII^e siècle, la paroisse Saint-Sulpice est

"le plus grand espace paroissial de Paris coïncidant avec le faubourg Saint-Germain, une abbaye, des séminaires, des couvents nouveaux, masculins, féminins, deux noviciats de grands ordres; une confrérie prestigieuse, une dynamique hors le royaume, en Nouvelle France, et enfin pour terminer une grande église comme une seconde cathédrale!"³⁴.

C'est dire l'importance exceptionnelle de cette paroisse et par conséquent de son curé!

Au moment où *Joachim* de La Chétardie entre en fonction à la cure de Saint-Sulpice, il est alors âgé de 60 ans. Voici ce qu'en dit l'auteur de "l'Essai historique de l'église de Saint-Sulpice" et que cite *Feller* dans sa "biographie universelle":

"M. de La Chétardie était d'une taille avantageuse, bien fait de sa personne, respectable en son abord et dans ses manières d'agir qui étaient toutes gracieuses et se ressentaient de la droiture de son cœur. Il était rempli de zèle pour l'amour de Dieu, ferme qu'il était dans le bien, constant dans la saine doctrine, il était ennemi de tout ce qu'on appelle nouveauté"...³⁵ C'est évidemment un portrait dithyrambique. Pourtant les faits semblent corroborer plusieurs des affirmations énoncées dans cette sorte d'éloge.

Comme il l'a fait à Bourges, il s'applique à bien régler sa paroisse, en instruisant ses fidèles tous les dimanches, en faisant observer le bon ordre qu'il trouve établi dans les communautés³⁶, les

³³ "La Sainte Bible en latin et en françois avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations tirées des commentaires de Dom *Augustin Calmet*, abbé de *Sénonnes*, de M. l'abbé de *Vence* et des auteurs les plus célèbres pour faciliter l'intelligence de l'Écriture Sainte". Troisième édition. 1779. Tome seizième contenant les sept dernières épîtres de saint *Paul*, les sept épîtres canoniques et l'Apocalypse, pages 49, 101 et suiv., 567 et suiv., 631 et suiv., 674 et suiv., 764 et suiv.

Dom *Augustin Calmet* (1672-1757), bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, abbé de *Sénonnes* (canton de Saint-Dié. Vosges) de 1728 à 1757, est l'auteur de nombreux ouvrages: "l'histoire universelle", "commentaire sur la règle de saint *Benoît*", "l'histoire de la Lorraine" et surtout des études sur l'Écriture Sainte dont son fameux "dictionnaire de la Bible" et son "commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament". Pour ce qui est de l'Apocalypse, il fait plusieurs fois référence aux travaux de l'abbé de La Chétardie souvent pour confirmer les dires du curé de Saint-Sulpice mais aussi parfois pour le contredire.

Sur cet aspect des choses, je tiens à remercier M. l'abbé *Guyot*, archiviste diocésain à Angoulême pour les indications qu'il m'a apportées et pour avoir mis à ma disposition la bibliothèque de l'Evêché.

³⁴ Histoire du diocèse de Paris. Tome I. Coll. "Histoire des diocèses de France" sous la direction de *B. Plongeront*. Edition *Beauchesne*. Paris, 1987, page 258.

³⁵ *F.X. Feller*, "Biographie universelle des hommes qui se sont fait un nom", page 540, col. 1.

³⁶ *Letourneau*, "Les saints prêtres français du XVIII^e siècle", 3 volumes, *Angers*, 1897-98, tome 2, page 425.

catéchismes et les petites écoles de garçons et de filles, lesquelles "petites écoles" auraient été portées sous son administration au nombre considérable de 28! Certes sa paroisse est très étendue mais tout de même! Pour ce faire, il a fait appel, entre autres congrégations enseignantes, aux Frères des Ecoles Chrétiennes, dont l'ordre vient d'être fondé depuis peu par un *Champenois*, *Jean-Baptiste de La Salle* qui parle déjà d'écoles gratuites pour le peuple en plein XVII^e siècle, il est vrai pour catéchiser les enfants et lutter ainsi contre le protestantisme. Il n'empêche que cela demande beaucoup de dévouement et aussi beaucoup d'argent. Et à la manière de saint *Vincent de Paul* pour ses hospices et ses Filles de la Charité, l'abbé de La *Chétardie* n'hésite pas à solliciter de l'argent auprès de ses relations. Il faut dire que la paroisse *Saint-Sulpice* est la paroisse très aristocratique du faubourg *Saint-Germain*!

Pour l'aider dans une tâche aussi immense, il est assisté de plusieurs vicaires dont l'abbé *Languet de Cergy*, frère de l'évêque de *Soissons*, docteur en *Sorbonne*, très lié d'amitié avec La *Chétardie* et dont il est le successeur en 1714.

La vie à la cure de *Saint-Sulpice* semble avoir été encore plus austère avec l'arrivée du nouveau curé qui apporte de nouveaux additifs à la règle communautaire des prêtres de la paroisse. Les auteurs disent qu'il n'a jamais manqué à l'oraison qui se faisait à cinq heures du matin et où il était toujours le premier de même qu'à la retraite annuelle qui se faisait pendant huit jours avec toute la communauté.

Il déploie également une grande activité auprès des pauvres de sa paroisse, principalement dans les années de disette qui se font plus nombreuses à la fin du règne de *Louis XIV*. Avec sa fortune personnelle, il veille à ce que les sœurs du Précieux Sang près du *Luxembourg* reçoivent chaque jour du pain, en 1709 lors d'une disette particulièrement importante et alors que le pain est vendu très cher.

La Compagnie des Prêtres de *Saint-Sulpice* chargée de créer des séminaires, de former et d'instruire les prêtres, a donc en quelque sorte aux portes de la maison-mère une "paroisse-pilote" dirions nous aujourd'hui. Vraisemblablement *Joachim* de La *Chétardie* tient à cœur par son administration de la paroisse *Saint-Sulpice* à défendre et à affirmer les objectifs de sa Compagnie, en même temps qu'il s'agit d'appliquer les directives issues du Concile de Trente.

Naturellement, un tel zèle ne passe pas inaperçu de l'archevêché de *Paris*, de la Cour et du Conseil de Conscience qui assiste le Roi pour les affaires religieuses. Aussi le voit-on dès 1696 aux côtés de *Godet des Marais*, évêque de *Chartres* et confesseur de Madame de *Maintenon*, épouse du roi, de concert avec *Fénelon* et *Tronson*, négocier le désaveu formel par Mme *Guyon* des erreurs contenues dans ses écrits et plus tard être le directeur spirituel de celle-ci pendant sa détention dans une maison religieuse de *Vaugirard*; ce qui le met, en fait, aux premières lignes d'une "affaire" qui a troublé la Cour en son temps et qu'il est convenu d'appeler "l'affaire du quiétisme".

Sa notoriété est telle qu'il est nommé aumônier des Carmélites de la rue de *Grenelle*, des Recollettes de la rue du *Bac*, des Bénédictines du *Val-de-Grâce* ainsi que des Visitandines de la rue *Saint-Jacques* et de *Chaillot*. En 1702, l'archevêque de *Paris*, le cardinal de *Noailles* le charge d'instruire une enquête sur des prétendus miracles attribués à l'intercession de *Jacques II Stuart*, roi d'*Angleterre*, réfugié en *France* depuis 1688, décédé un an plus tôt au château de *Saint-Germain-en-Laye*³⁷,

Par ailleurs, des cardinaux recherchent sa présence et ses conseils. Le cardinal de *Janson* demande à être assisté par lui dans ses derniers moments. Le cardinal d'*Estrées*, abbé de *Saint-Germain* l'honore aussi de son amitié par sa correspondance et par ses visites. Le premier président du Parlement de *Paris*, M, de *Harlay*, lui aurait aussi déclaré que lorsqu'il se démettrait de sa charge, il voulait être son paroissien et être assisté par lui à l'heure de la mort, ce qui est arrivé en effet. Les princesses de *Condé* et de *Conti* qui demeurent sur sa paroisse l'ont choisi comme directeur spirituel. C'est dire si notre abbé est en quelque sorte l'ecclésiastique à la mode!

En 1702, l'évêché de *Poitiers* étant vacant à la suite de la mort de Mgr de *Girard*, *Louis XIV* propose à *Joachim* de La *Chétardie* d'être évêque de *Poitiers*. Très flatté, notre ecclésiastique aurait décliné cet honneur et fait la déclaration suivante au représentant du Roi venu lui transmettre cette nomination:

"Hélas! Monsieur, j'ai soixante six raisons qui m'empêchent de recevoir l'honneur que Sa Majesté

³⁷ *Bertrand*, Bibliothèque Sulpicienne, pages 174-175.

veut me faire".

Il a alors 66 ans.

Mais cette notoriété atteint son apogée avec la décision en 1709 de Madame de *Maintenon* de le prendre comme directeur spirituel après le décès de l'évêque de *Chartres*, *Godet des Marais*. En fait, si on lit la correspondance de Madame de *Maintenon*³⁸ on trouve déjà des liens entre *Joachim de La Chétardie* et l'entourage de l'épouse de *Louis XIV*. Dans une lettre datée du 25 septembre 1696, adressée à Mgr l'archevêque de *Paris*, Mme de *Maintenon* suggère à son correspondant de choisir M. le Curé de *Saint-Sulpice* pour le "mettre" auprès de "Mme *Guion*". Dans une autre lettre, en date du 25 novembre 1690 toujours au sujet de l'affaire du quiétisme où Mme de *Maintenon* s'est trop engagée, elle demande au cardinal de *Noailles* de bien "vouloir communiquer cette lettre à M. le Curé de *Saint-Sulpice*". Dans une lettre datée du 3 juillet 1698 à *Saint-Cyr*, elle recommande au premier président de *Paris*, *Harlay*, de venir au secours du curé de *Saint-Sulpice*, en faveur des "escolles charitables de la paroisse *Saint-Sulpice*" et contre

"les maistres et maistresses d'escolle qui les troublent quelquefois, et, quoique jusques icy ils aient toujours perdu tous les procès qu'ils ont intentés, ils y reviennent souvent... "

Ces exemples de correspondance prouvent que l'abbé de *La Chétardie*, dès qu'il a été en charge de *Saint-Sulpice*, en 1696, est bien connu et même apprécié de Madame de *Maintenon*, avant même que d'être son confesseur en 1709.

Cette faveur tient aussi au fait que *Joachim de La Chétardie* est un prêtre dont la doctrine est conforme à celle que préconise le Roi, ce qui revient à dire qu'il est anti-janséniste. D'ailleurs les prêtres de *Saint-Sulpice* obéissant à *Rome* et au Roi refusent les idées de *Jansénius*, propagées par l'abbaye de *Port-Royal*, contrairement aux prêtres de *l'Oratoire* suspectés d'être favorables aux idées jansénistes comme le Père *Quesnel* (1634-1719). Considéré comme l'organisateur du parti janséniste, le Père *Quesnel* a publié en 1699 ses "réflexions morales sur le Nouveau Testament" lesquelles sont condamnées par la bulle pontificale "Unigenitus" en 1713, quatre années après l'expulsion des religieuses et deux années après la destruction de l'abbaye de *Port-Royal*. En 1713, *Joachim de La Chétardie*, sans doute pour ne pas être en reste dans l'âpre polémique qui divise l'Eglise de *France* publie un opuscule intitulé: "le Nouveau Testament du Père *Quesnel* dénoncé à l'Académie Française"³⁹ qui se veut être une réplique au livre de *l'Oratorien* publié 14 années plus tôt! Est-ce par naïveté, par calcul, par esprit de polémique de la part d'un ecclésiastique très en vue et un peu mondain, toujours est-il que *Joachim de La Chétardie* au lieu de batailler sur le terrain théologique a préféré s'en tenir à des remarques formelles:

"... Un auteur, en quelque genre qu'il écrive, doit toujours s'assujettir au bon sens et aux règles de la langue; qu'il doit toujours être juste et vrai dans ses pensées, pur, exact, clair dans sa diction, que s'il est quelquefois permis de négliger l'élégance, il n'est jamais permis d'être inculte et barbare; qu'on doit pardonner à un écrivain quelques fautes qui lui échappent mais qu'il n'est plus excusable quand par la multitude des fautes qu'il fait, il semble vouloir se rendre indépendant des règles et de l'usage. Ainsi quand le livre du Père *Quesnel* ne mériterait pas la censure de *Rome*, il mériterait toujours celle de l'Académie Française"...

Telle est la conclusion de ses critiques aux "Réflexions morales sur le Nouveau Testament" du Père *Quesnel* à l'image de toute son étude riche de remarques mesquines jusqu'au style et à la conjugaison. C'est hélas une action qu'il faut regretter dans l'œuvre littéraire de *La Chétardie* qui montre la volonté de polémiquer avant tout mais qui manque aussi de hauteur et de charité!...

Pouvait-il en être autrement à une époque où religion et politique s'entremêlent et s'interpénètrent, où les factions religieuses servent aussi de repères politiques? Quand jansénistes et gallicans d'une part s'opposent aux partisans de l'absolutisme royal et aux menées ultramontaines des Jésuites ou des Sulpiciens d'autre part.

³⁸ Lettres de Mme de *Maintenon*, notes de *Marcel Langlois*, Ed. *Letouzey*, Paris, 1939.

³⁹ *L. Bertrand* pense que cette publication est faussement attribuée à *J. de La Chétardie*, *Bibl. Sulpicienne*, pages 204-205, tome 1.

Il existe pourtant un document⁴⁰ qui montre la parfaite intégrité de l'abbé *Joachim de La Chétardie* qui n'hésite pas à écrire une lettre pleine de courtoisie mais aussi très ferme à l'archevêque de *Paris*, Mgr de *Noailles*, qui a approuvé au contraire "les réflexions morales" du Père *Quesnel*. Et de ce fait le curé de *Saint-Sulpice* prend des risques face à son archevêque! Il est vrai que *La Chétardie* a le soutien de *Versailles* ce qui n'est pas le moindre contrepoids!

Monseigneur,

"La confiance dont vous m'honorez, Monseigneur, et mon sincère attachement pour vos intérêts, me donnent la hardiesse d'écrire cette lettre à votre Eminence. Je vous diré, Monseigneur, que rempli des tristes idées que me cause l'affaire qu'on vous a suscitée et dont je vois les suites fâcheuses, et priant tel que je suis pour vous, Monseigneur, il m'est venu tout d'un coup dans l'esprit de vous mander que vous feriez bien de condamner solennellement *Quesnel*; que ce seroit un acte héroïque de vertu pour vous; que peut estre votre salut estoit-il attaché à cette humiliation dont je vois la grandeur, et que je ne vous avois pas jusques ici conseillée; que cette condamnation édifieroit toute l'Eglise; qu'elle couvrirait de confusion ceux qui ont voulu faire soupçonner votre foy, et leur apprendroit à eux mesmes à s'humilier et à se soumettre; que vous leur devez ce bon exemple, que rien ne seroit plus glorieux pour vous; que vous apaiseriez entièrement le schisme qui va s'eslever; que le Pape et le Roy en seroient plus touchés que personne, et reprendroient un cœur nouveau pour vous; que vous devriez fouler aux pieds toute considération humaine, et n'écouter la dessus aucun autre conseiller que votre conscience, nullement le maintien d'une autorité mal entendue en cette occasion; que vous devez montrer plus de vertu que de fermeté, s'agissant bien moins icy de soutenir les droits de l'épiscopat que ceux de votre propre gloire; songez-y, Monseigneur, de peur que vous ne répondiez pas aux desseins de Dieu sur vous, ce qui est toujours suivi d'une diminution de grâces et d'une soustraction de secours; enfin qu'une semblable victoire sur vous mesme vous attireroit des bénédictions infinies, que vous métriez Dieu de votre côté, et qu'il prendroit votre défense en main; excusez, Monseigneur, la liberté de celui qui croiroit se rendre responsable à Dieu, s'il ne vous exposoit ce qui luy est venu dans l'esprit.

J., curé de *St-Sulpice*.

Ce vendredi 26 juin 1711."

Il semble que le cardinal n'ait pas trop mal pris cette lettre et au contraire ait fort bien reçu le conseil puisque quelques jours plus tard, il prie M. le Curé de *Saint-Sulpice* de dresser un projet de lettre que le prélat publierait après l'avoir signée et faite sienne... Tout de même! Cela revient à dire qu'un simple curé, même d'une grande paroisse parisienne, peut faire une leçon de morale à un cardinal!...

Cette dispute au sujet du livre du Père *Quesnel* a divisé durablement Mme de *Maintenon* et le cardinal de *Noailles* qui sont restés longtemps brouillés! Et bien sûr tout cela a été su, entendu, commenté et analysé dans les couloirs et les antichambres de *Versailles* ainsi que dans les salons à *Paris*, comme on peut en juger en lisant les "Mémoires" du duc de *Saint-Simon*⁴¹.

D'après l'abbé *Dorsanne*, c'est Madame de *Maintenon* qui, "ayant mandé M. de la *Chétardie* à *Marly*", le présente au Roi, lequel lui demande

"s'il ne sait point quelque moyen de finir les disputes élevées au sujet du livre de *Quesnel*, approuvé par le cardinal de *Noailles*."

Le bon curé, dit *Dorsanne* rédige quelques articles mais non sans les avoir soumis auparavant à *Bissy*, évêque de *Meaux*. Ce prélat fait passer les papiers au confesseur du Roi, le jésuite *Le Tellier* qui y ajoute ses réflexions... Le curé de *Saint-Sulpice* en se déclarant l'auteur de ce mémoire, avoue à plusieurs personnes que le Père *Le Tellier* y a fait des additions considérables⁴². Quoiqu'il en soit,

⁴⁰ Correspondance du Cardinal de *Noailles*, Bibliothèque Nationale, Fonds Français n. 23483, Cité dans Bibliothèque Sulpicienne, tome 1, pages 528-529.

⁴¹ Duc de *Saint-Simon*, "Mémoires", collection La Pléiade, édition établie par M. *Yves Coirault*, tome V, année 1711, chapitre XXII: commencement de l'affaire qui a produit la constitution "Unigenitus", pages 409-416.

⁴² Journal de l'abbé *Dorsanne* contenant tout ce qui s'est passé à *Rome* et en *France* dans l'affaire de la constitution "Unigenitus", *Rome*, 1753, tome II, page 23.

Louis XIV ayant donné ce mémoire au cardinal de Noailles, celui-ci le publie avec ses remarques sous ce titre: "Réponse du cardinal de Noailles au Mémoire que le Roi lui a fait l'honneur de lui donner". Fénelon en a fait aussi un "Examen" qui a été publié dans sa "Correspondance"⁴³ mais ne parle pas de La Chétardie.

Dans les dernières années de sa vie, Joachim de La Chétardie a la satisfaction de constater que ses ouvrages ont attiré l'attention du cardinal Paulucci, secrétaire d'Etat du pape Clément XI, lequel demande au nonce apostolique de faire savoir à l'auteur que le Pape les lirait avec plaisir. Très honoré par une telle demande, le curé de Saint-Sulpice s'empresse d'envoyer quelques uns de ses livres au Souverain Pontife qui l'en remercie par un "bref" des plus flatteurs daté du 1er juin 1713. Quelques temps après, ayant sur de nouvelles instances du nonce pastolique, envoyé à Clément XI le reste de ses ouvrages, il en reçoit un second "bref" daté du 15 mai 1714.

Mais lorsque ce second bref lui parvient, Joachim de La Chétardie est très gravement malade. C'est le cardinal d'Estrées qui lui aurait lu les paroles très élogieuses de Sa Sainteté. Très ému, le bon curé aurait gardé sur lui jusqu'au dernier moment de sa vie ce document en signe à la fois de respect et de reconnaissance pour le Pape.

Depuis longtemps il lui était survenu aux jambes des plaies dont la guérison subite au mois de juin 1714 lui causa une fièvre violente et une enflure qui, gagnant insensiblement les parties supérieures fait craindre le pire. Le Père Leschassier, Supérieur de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice lui administre les derniers sacrements. Le 19 juin 1714, il se démet de sa cure entre les mains du cardinal d'Estrées, en faveur de Languet, son vicaire qui en prend possession le 21 juin. Pendant les quelques jours où il vit encore, il est visité par plusieurs personnes de distinction. Princes et princesses envoient aussi demander de ses nouvelles. La maladie le consume peu à peu et il meurt tranquillement le 29 juin 1714. Ses obsèques ont lieu en l'église Saint-Sulpice le 2 juillet devant une foule très nombreuse. Il est inhumé ensuite dans la chapelle basse du séminaire, à la demande du supérieur et des directeurs de cette maison.

Deux ans avant sa mort, le 24 avril 1712, le défunt avait écrit et signé son testament de sa propre main. En voici les principaux extraits⁴⁴:

"Je désire qu'on sonne très peu de temps et avec le moins d'affectation qu'on pourra les cloches de l'église, ne voulant causer aucun bruit ou éclat; je ne veux aucune tenture qu'un simple morceau d'étoffe noire devant la porte de la maison et autant devant celle de l'église; je défends toute impression de billets pour convier à mon service qui que ce soit. J'ai été trop honoré d'avoir été associé avec MM. les curés de Paris; j'espère qu'ils prieront et feront prier pour moi. Un convoi simple, sans bruit, sans concours, sans aucun éclat. Je souhaite beaucoup qu'on célèbre pour moi une grande messe, le corps présent, et qu'on me recommande le dimanche suivant, pendant le prône, aux prières du saint clergé, et de Messieurs et Dames de la paroisse, les suppliant de se souvenir de moi devant le Seigneur, et les conjurant de me pardonner, si j'ai manqué à quelqu'un de mes devoirs à leur égard, ou de ne leur avoir pas donné le bon exemple auquel j'étais tenu, ou de ne leur avoir pas été assez utile devant Dieu et devant les hommes. Je ne mérite pas d'être inhumé dans le caveau de MM. les prêtres et autres ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice, que j'ai toujours regardés comme des saints. Je suis très fâché de n'avoir pas profité de l'éducation chrétienne et ecclésiastique que j'ai reçue chez eux. Je les révère comme de vrais serviteurs de Dieu. Je prie mon exécuteur testamentaire de faire mettre mon cœur dans un vase de plomb et de l'inhumer à leurs pieds, voulant y être pour rendre hommage à leur sainteté, et pour y avoir cette situation humble, en réparation des fautes que j'ai commises en leur compagnie, et qui, sans doute, les ont mal édifiés et centristes; j'espère qu'ils m'admettront par grâce dans leur compagnie, où je ne mérite tout au plus que le dernier lieu. Pour mon corps, je me tiendrais heureux d'être inhumé au cimetière, près la communauté de MM. nos prêtres et confrères, aux prières et sacrifices desquels je me recommande autant que Dieu le leur inspirera. Quant à mes biens, s'il en reste encore en ma disposition, j'entends de ceux de ma famille, je les laisse aux héritiers de notre maison, à qui de droit ils appartiendront: ceux que je pourrais avoir à Paris sont de si petite valeur, qu'ils ne

⁴³ L. Bertrand, Bibliothèque Sulpicienne, tome 1, page 176.

⁴⁴ F.X. Feller, op. cit., pages 540-541.

méritent pas qu'on en fasse aucune disposition particulière; cependant, pour éviter tout embarras, voici l'ordre que je crois y devoir mettre. Je déclare n'avoir ni or ni argent qui m'appartienne en propre, car j'ai abandonné le revenu annuel qui m'aurait pu revenir personnellement pour faire subsister notre communauté, qui, sans ce secours, serait tombée; et je ne me suis retenu de toute cette cure ou bénéfice, que ce qui m'a été précisément nécessaire pour mon entretien et celui d'un domestique qui me sert. De sorte que, n'ayant ni patrimoine ni bénéfice, je déclare que ce qu'on pourra me trouver d'or ou d'argent à ma mort est un dépôt que Messieurs et Dames de la paroisse m'ont mis entre les mains pour le dépenser aux besoins des pauvres et maintien des bonnes œuvres de la paroisse, et par conséquent qu'il faut le remettre aux assemblées de charité. Pour mes meubles, ils sont de très-petite valeur."

Il donne son calice et son ornement à l'église où il avait été baptisé, (c'est-à-dire à *Exideuil*), ses effets et meubles à son domestique, et une partie de l'argent que l'on retirera de ses livrés, pour faire prier Dieu pour lui, une autre aux domestiques de la communauté, l'autre aux pauvres de la paroisse.

"Telles sont mes dernières dispositions au sortir de ce monde, où je quitte tout sans regret, excepté l'Eglise de Jésus-Christ, fondée sur ses mérites et sur les miséricordes infinies de Dieu. Je ne crains point la mort, comprenant bien qu'un homme éclairé sur sa religion doit haïr la vie d'*Adam* et soupirer après la vie de *Jésus-Christ*. Ainsi je m'en vais, mais je reviendrai; je m'endors, mais je me réveillerai; je meurs, mais je ressusciterai; j'emporte cette douce espérance dans mon sein, et j'entre dans le tombeau, attendant la résurrection des morts et la vie des siècles à venir. Ainsi soit-il."

Les opinions du duc de Saint-Simon et de Fénelon, archevêque de Cambrai, à partir de leurs écrits sur Joachim de la Chétardie.

Si l'abbé de La *Chétardie* est mort en odeur de sainteté, laissant le souvenir d'un prêtre érudit et distingué pour beaucoup de ceux qui l'ont connu et fréquenté, il est pourtant deux écrivains qui ont laissé des témoignages plutôt discordants à son encontre.

Dans ses Mémoires, le duc de Saint-Simon parle à plusieurs reprises de l'abbé de La *Chétardie*. Voici ce qu'il écrit à propos du choix du confesseur du roi en 1709⁴⁵:

"Mme de *Maintenon* profita de la conjoncture, et, malgré tout ce qui s'étoit passé, elle obtint que l'évêque de *Chartres* et le curé de *Saint-Sulpice*, qui n'étoient qu'un, seroient admis par les deux ducs à conférer sur le choix. L'un et l'autre étaient prévenus d'estime et d'affection pour *Saint-Sulpice*, comme rétoit M. de *Cambrai*. La *Chétardie* en étoit curé, il n'existoit pas lors de l'affaire de M. de *Cambrai*, et dans la vérité c'étoit un homme de bien, mais une espèce d'imbécile. J'aurai lieu d'en parler ailleurs. Mené par M. de *Chartres*, il appuya sur le *P. Tellier*. Les jésuites avoient dressé pour lui toutes leurs batteries, les deux ducs en furent les dupes, et bientôt après l'Eglise et l'Etat les victimes."

Et le mémorialiste en même temps qu'il déplore le choix malheureux — selon lui — d'un jésuite: le Père *Le Tellier* comme confesseur du Roi, en succession du Père *La Chaise*, n'hésite pas à égratigner au passage le curé de *Saint-Sulpice* "homme de bien mais une espèce d'imbécile"...

Plus loin, le duc de Saint-Simon dit son étonnement scandalisé et méprisant à la fois de voir que le curé de *Saint-Sulpice* ait pu être désigné pour être le directeur spirituel de Madame de *Maintenon*⁴⁶:

"La mort de M. de *Chartres* mit deux hommes sur le chandelier qu'il avoit fort recommandés à Mme de *Maintenon*: *Bissy*, évêque de *Meaux*⁴⁷, auparavant de *Toul*, bientôt après cardinal, qui succéda à toute sa confiance pour les affaires de l'Eglise dont il sut faire sa fortune et bien pis, et La *Chétardie*, curé de *Saint-Sulpice*, fort saint prêtre, mais le plus imbécile et le plus ignorant des hommes.

⁴⁵ Duc de Saint-Simon, "Mémoires", collection La Pléiade, édition établie par M. Yves Coirault, tome IV, année 1709, page 288. Pour "M. de Cambrai", il s'agit de *Fénelon*.

⁴⁶ Duc de Saint-Simon, "Mémoires", coll. La Pléiade, tome V, année 1709, page 66.

⁴⁷ Mgr de *Chartres*, *Godet des Marais*, évêque de *Chartres* était jusqu'en 1709, année de sa mort, le directeur spirituel de Mme de *Maintenon*, *Bissy* était le successeur de *Bossuet* à l'évêché de *Meaux*.

Ce dernier succéda à la confiance personnelle de Mme de *Maintenon*, il fut son confesseur, son directeur, et par là le fut un peu aussi de Saint-Cyr. Ce qui est étonnant à n'en pas revenir à qui a connu le personnage, c'est que fort tôt après, Mme de *Maintenon* avec tout son esprit n'eut plus de secret pour lui comme elle n'en avoit point pour feu M. de *Chartres*, et qu'elle lui écrivoit sans cesse pour le consulter, même sur les affaires, ou pour les lui mander; et, ce qui n'est pas moins inconcevable, c'est que ce bonhomme qui, non content des soins de sa vaste cure, étoit encore supérieur de la Visitation-Sainte-Marie de *Chaillot*, y portoit très-souvent les lettres de Mme de *Maintenon*, et les lisoit à la grille, même devant de jeunes religieuses. Une sœur de Mme de Saint-Simon, religieuse en cette maison, dont elle a été depuis souvent supérieure, et qui a infiniment d'esprit, et d'esprit de gouvernement, avec toute la sainteté de son état, et toutes les grâces du monde, pâmoit quelquefois de stupeur des secrets qu'elle entendoit là avec d'autres religieuses par lesquelles après mille choses se savoient, sans que personne pût comprendre par où ces mystères avoient pu transpirer, et sans que, tant que ce curé a vécu, ce qui fut encore quelques années, Mme de *Maintenon* l'ait su et s'en soit pu déprendre.

Il influoit très-gauchement à tout, gâtoit force affaires, en protégeoit de fort misérables, n'avoit pas les premières notions de rien, et tout simplement se targuoit de son crédit et se faisoit une petite cour."

Le jugement est sévère. On est en droit de s'étonner pourtant car soudain M. le duc de Saint-Simon trouve de l'esprit à Madame de *Maintenon* alors que la plupart du temps il a, à l'égard de la dernière épouse de Louis XIV, des jugements très négatifs ! Il semble en fait que le curé de Saint-Sulpice ait surtout le tort d'être le confident de Madame de Maintenon et de n'être ni janséniste ni gallican. Si on se rapporte au texte suivant⁴⁸, Joachim de La Chétardie a de plus le tort d'être sulpicien...

"On a vu que M. de *Chartres* étoit passionné sulpicien, qu'il logeoit toujours à Paris dans ce séminaire, qu'il l'éleva sur les ruines de celui des Missions étrangères de Saint-Magloire, et des pères de l'Oratoire; enfin qu'il se substitua, en mourant, La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, auprès de Mme de *Maintenon*, qu'il dirigea, et dont il eut toute la confiance.

Il faut le dire encore, la crasse ignorance des sulpiciens, leur platitude suprême, leurs sentiments follement ultramontains, ne pouvoient barrer les vastes desseins des jésuites, et ils étoient tout ce qu'il leur falloit pour ruiner l'élévation, l'excellente morale, le goût de l'antiquité, le savoir juste et exact qu'on puisoit chez les pères de l'Oratoire, si éloignés en tout des sentiments de la compagnie, et si conformes pour le gros avec l'Université, et les restes précieux du fameux *Port-Royal*, dont les jésuites étoient les ennemis et les persécuteurs. Ils en achevoient ainsi la ruine par les gens dévoués à Rome par une conscience stupide, qui mettoient tout le mérite en des pratiques basses, vaines, ridicules, sous le poids desquelles ils abrutissoient les jeunes gens qui leur étoient confiés, à qui ils ne pouvoient rien apprendre, parce qu'eux-mêmes ne savoient rien du tout, pas même vivre, marcher, ni dire quoi que ce soit à propos. Aussi la vogue des prêtres de la Mission, dont l'institut n'étoit que faire le catéchisme dans les villages, et qui ne s'étoient pas rendus capables de mieux, et de ceux de Saint-Sulpice aussi grossiers, aussi ignorants, et aussi ultramontains les uns que les autres, prit le grand vol, parce que la porte des bénéfices fut fermée à la fin à tout ce qui n'étoit pas élevé chez eux.

Mme de *Maintenon*, séduite par La Chétardie et par *Bissy*, sur les mêmes voies dont le feu évêque de Chartres Pavoit de longue main entêtée, régnoit sur ces nouveaux séminaires de mode."

Le ton excessivement méchant de ce dernier texte indique bien où se situent les sympathies du duc de Saint-Simon. S'il «st favorable aux Oratoriens, c'est parce que plusieurs d'entre eux ont montré leurs sympathies pour les thèses jansénistes, ce qui les conduisit à une certaine forme de gallicanisme par hostilité à la Curie Romaine et à la Papauté.

Les Jésuites et les Sulpiciens, très liés au Saint-Siège, n'ont donc droit en conséquence qu'au souverain mépris du mémorialiste qui proclame à leur égard sa haine la plus farouche à cause de leurs positions ultra-montaines et parce qu'ils ont été associés aux décisions de la destruction de Port-Royal en 1711!

⁴⁸ Duc de Saint-Simon, "Mémoires", coll. La Pléiade, tome VIII, page 164.

En somme, l'abbé de La *Chétardie* n'est pas dans le même clan politico-religieux que le duc de Saint-Simon et se trouve doté de trois tares épouvantables aux yeux du mémorialiste, celles d'être à la fois sulpicien, antijanséniste et confident de Mme de *Maintenon*. Il faut peut-être ajouter qu'il y a sans doute du dépit chez ce duc hautain et méprisant de voir un La *Chétardie*, de petite noblesse, aller à *Marly* rencontrer le Roi parfois et Mme de *Maintenon* assez souvent: autant de faveurs et d'honneurs qui ne sont accordés que bien rarement au duc de Saint-Simon, pair de *France* et qui se plaint par ailleurs de voir trop souvent la haute noblesse tenue à l'écart des affaires et des bonnes grâces du Souverain.

Fénelon, archevêque de *Cambrai*, a des positions un peu semblables. On se souvient qu'avec *Bossuet*, au sujet de l'affaire du quiétisme, il y avait eu dispute entre eux. A "l'explication des maximes des Saints" pour justifier la doctrine du "pur amour" par *Fénelon* à la suite de Mme *Guyon*, *Bossuet* avait répliqué violemment par "la relation sur le quiétisme" condamnant les positions de *Fénelon*. En 1699, le Pape ayant condamné les 23 propositions tirées de l'ouvrage de *Fénelon*, ce dernier avait dû se soumettre immédiatement et sans réserves!

Dans une lettre adressée au duc de *Chevreuse*, datée du 24 février 1710, *Fénelon* déclare:

"Monsieur le Curé de Saint-Sulpice n'est pas un esprit bien fait mais ne vous commettez pas. Sondez le terrain et ne parlez qu'à proportion des ouvertures pour ne hasarder rien de trop"⁴⁹ ..."

C'est donc une lettre à la fois sévère et pleine de duplicité! Pourtant le duc de *Chevreuse* paraît avoir une autre opinion de l'abbé de La *Chétardie* et il n'hésite pas à l'écrire à *Fénelon* dans une lettre datée du 21 août 1711:

"Monsieur le Curé de Saint-Sulpice pense sur cela très bien. Il voit les défauts de cette société mais en même temps l'utilité dont elle est contre les novateurs qui s'accroissent sans cesse à *Paris* aussi bien qu'en *Flandre* (il doit s'agir sans doute des Jansénistes et du Père *Quesnel* réfugié à *Bruxelles*). Il déplore la faiblesse du corps épiscopal où l'on a tant de peine à trouver en ces occasions importantes des prélats d'un esprit supérieur, savants, zélés et fermes comme le bien de l'Eglise le demande et la faute paraît en venir des Jésuites par qui les sujets bons et sûrs devoient être assez connus pour ne pas s'y tromper".

Visiblement *Fénelon* qui ne s'est pas remis d'avoir été écarté de la Cour dans l'affaire du quiétisme, continue à se méfier de La *Chétardie*, lui reprochant encore certains procédés envers Mme *Guyon*. Le duc de *Chevreuse* détourne les attaques dit côté des Jésuites tout en disant du bien du curé de Saint-Sulpice!

Bien sur, l'abbé de La *Chétardie* était sensible aux honneurs, aux relations, avec les plus hautes personnalités du royaume mais on ne peut l'accuser d'opportunisme. Depuis le séminaire du *Puy*, via *Bourges*, il a toujours eu les mêmes positions par rapport à la pureté et à l'unité de la Foi, à la réforme des mœurs du clergé et à la lutte contre toutes sortes d'abus défigurant l'Eglise de *France*. S'il a pris position dans le quiétisme aux côtés de *Bossuet*, c'est qu'il a craint une dérive dangereuse; s'il prend position à nouveau contre les thèses de *Jansénius*, c'est parce qu'encore une fois il y a le risque de sortir de la voie tracée et d'aller à l'aventure et sans doute à la division. Le souvenir des guerres de religion est encore présent dans les mémoires même en ce début du XVIII^e siècle.

M. *François Bluche* dans sa très découpante étude sur le règne de *Louis XIV*⁵⁰ n'hésite pas à assimiler la querelle entre *Bossuet* et *Fénelon* à la Querelle des Anciens et des Modernes. Pour lui,

"le parti apparemment conservateur de l'évêque de *Meaux* ménageait l'avenir de l'Eglise de *France*. Le parti apparemment novateur de l'archevêque de *Cambrai* n'était (comme presque toutes les hérésies) qu'un avatar de la gnose comme toutes les gnoses de l'Antiquité. Voilà pourquoi — et non pour étonner — nous avons classé dans l'ordre théologique ou l'ordre politique *Fénelon* dans le camp des Anciens, *Bossuet* dans celui des Modernes"...

C'est sans doute ainsi qu'il faut voir également les positions de Saint-Simon, conservatrices et même

⁴⁹ *Fénelon*, "Correspondance", Imp. Le Cerf, Paris, 1827, tome 1, pages 345-346 et 480.

⁵⁰ *F. Bluche*, "*Louis XIV*", Fayard, 1986, 1,040 pages, page 761.

réactionnaires, quand il veut des assemblées dominées par la noblesse pour atténuer les excès du despotisme royal. Et comme il n'y parvient pas, il dit toute sa haine contre ceux qui servent le Roi et qui en tirent dignités, rang, charges et pensions! L'abbé de La *Chétardie* est de ceux-là. Si le duc de Saint-Simon écrit que c'était un saint homme, c'est que cela devait être vrai !... mais il avait le fâcheux inconvénient de ne pas être du même côté que l'orgueilleux duc! C'est sans doute mieux ainsi! Il faut donc relativiser ce qu'a écrit le célèbre mémorialiste en se disant aussi que l'abbé de La *Chétardie* a été un homme considéré et considérable en son temps au point que Saint-Simon et Fénelon ont éprouvé le besoin d'en parler comme d'un adversaire et donc pour ne pas en dire du bien. Aussi gardons nous bien d'attacher trop d'importance à leurs propos et croyons plutôt les chroniqueurs de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice : ceux-ci ont bien vu tout le travail accompli qui fait de l'abbé de La *Chétardie* un prêtre très caractéristique de la réforme tridentine et du renouveau du catholicisme en France au XVII^e siècle. C'est aussi l'opinion des historiens du diocèse de Paris, "l'activité et le prestige exceptionnels" de l'abbé de La *Chétardie* à la tête de la paroisse Saint-Sulpice.⁵¹

Annexe I

Les Ouvrages et les Ecrits de Joachim Trotti de la Chétardie (1636-1714)

- La vie de sainte *Thècle* composée par saint *Basile de Séleucie*, traduite en français par l'abbé de La *Chétardie*, imprimée à Clermont en 1668 et adressée à Madame *Charlotte* de La *Chétardie*, abbesse de Sainte-Claire de Clermont (1620-1684) et qui était sa sœur.
 - Les conférences du diocèse du Puy.
 - Catéchisme ou abrégé de la doctrine chrétienne (1688) plusieurs rééditions aboutissant au "catéchisme de *Bourges*" et dans lequel catéchisme est publiée "l'instruction sur la tonsure".
 - Compendia quorundam tractatum moralium ad fusiorem tractatum intelligentiam utilia, *Bourges*, 1691.
 - Explication de l'Apocalypse par l'histoire ecclésiastique pour prémunir les Catholiques et les Nouveaux Convertis contre la fausse interprétation des ministres, *Bourges*, 1691.
 - Homélie de la correction fraternelle, pour le second dimanche de l'Avent, prononcée dans l'église Saint-Sulpice, Paris, 1706.
 - Homélies en latin pour tous les dimanches de l'année, Paris, 1706-1708. Homélies en français (au nombre de 34), 1706-1713.
 - Retraite pour les Ordinaires ou Traité des dispositions qu'on doit apporter aux ordres par M. le Curé de Saint-Sulpice, Paris, 1709.
 - Entretiens ecclésiastiques tirés de l'écriture Sainte du Pontifical et des Saints Pères par M. le Curé de Saint-Sulpice, Paris, 1711.
 - Le Nouveau Testament du Père *Quesnel* dénoncé à l'Académie Française, Paris, 1713.
- Dans la correspondance de *Fénelon*, archevêque de *Cambrai*, il y a trois lettres de M. de La *Chétardie*, curé de Saint-Sulpice à M. *Tronson*, se rapportant toutes à l'affaire du quiétisme (Paris, 1828, tome VII, pages 255, 353-356, 356-357) ainsi que le récit de la conférence de Mgr l'archevêque de Paris avec Mme *Guyon* sur la lettre du P. *Lacombe* (Ibid., tome IX, pages 79-83). Cette dernière lettre dit l'éditeur de la "Correspondance" fut rédigée par M. de La *Chétardie*, curé de Saint-Sulpice qui accompagnait le prélat dans cette conférence.
- Œuvres complètes de M. de la *Chétardie*, curé de Saint-Sulpice, réunies pour la première fois en collection et classées selon l'ordre logique, publiées par M. l'abbé *Migne*, éditeur de la bibliothèque universelle du clergé, Paris, 1857, 2 volumes in 8°.

⁵¹ Histoire du diocèse de Paris, op. cit., page 271.

Annexe II

L'Abbaye de *Balerne*

Les documents relatifs à l'abbé Joachim de La *Chétardie* nous signalent souvent à côté de sa fonction: "curé de *Montermoyen*" puis "curé de *Saint-Sulpice*", son titre "d'abbé de *Balerne*". Cette abbaye de *Balerne* se trouvait alors dans le diocèse de *Besançon*. Depuis 1822 cette contrée a été rattachée au diocèse de *Saint-Claude* et au département du Jura.

Joachim de La *Chétardie* en percevait donc les revenus comme abbé commendataire; il avait dû recevoir en héritage cette prébende ecclésiastique de son cousin *Jacques* de La *Chétardie* vers 1683 si l'on s'en tient au Pouillé historique du diocèse d'*Angoulême* de l'abbé *Nanglard* (tome II, pages 30-31). On a vu ensuite qu'à la mort du curé de *Saint-Sulpice* en 1714, c'est son parent, le jeune *Joachim-Jacques* de La *Chétardie* qui reçut ce bénéfice ecclésiastique mais qu'en 1721 à l'âge de 16 ans, se destinant comme son père, au métier des armes, il dut se démettre de son titre d'abbé et renoncer aux revenus afférents selon les dispositions du Concile de Trente. L'abbaye de *Balerne* était donc restée en commende aux La *Chétardie* pendant plus d'un demi-siècle!

M. l'abbé *Paul Mariotte*, archiviste du diocèse de *Besançon*, nous a fait l'amitié non seulement de répondre aux questions que nous lui avons posées mais aussi de nous envoyer une étude détaillée de l'histoire de l'abbaye de *Balerne* que nous nous faisons un plaisir de publier.

Bâti non loin de *Champagnole*, dans une vallée solitaire qu'arrosent plusieurs sources, abondantes et limpides, le monastère bénédictin de *Balerne* fut fondé au début du XII^e siècle par les archevêques de *Besançon* et les sires de *Bonnet* (*Guy*, vicomte de *Salins* et son fils *Roger*, vicomte de *Monnet*). Ce monastère fut peuplé par une colonie de moines venus de l'abbaye *Saint-Bénigne* de *Dijon*.

1.- Abbé: le moine *Jocelin*.

Il obtient en 1115 de l'archevêque de *Besançon*, *Guillaume d'Arguel* (1109-1117) la propriété de la moitié de l'église de *Cognos* c'est-à-dire les dîmes et le patronage de cette église.

2.- Abbé: le moine *Aimon*.

Ancien religieux et chantre de *St-Bénigne* de *Dijon*, il obtient en 1124 du Pape *Callixte II* et en 1129 du Pape *Honorius II* l'indépendance de l'abbaye de *Balerne* (vis-à-vis de l'abbaye dijonnaise) et de l'archevêque de *Besançon*, *Anséric* (1117-1134) il obtient l'autre moitié de l'église de *Cognos*. Cette église paroissiale s'élevait en un lieu écarté et solitaire près de *Loulle* (qu'on nomme "la Reculée" dans le val de *Balerne*). Ceci parce que les religieux de *Balerne* craignaient que s'établisse un autre monastère dans leur voisinage, dont les religieux auraient ? l'autre moitié de l'église de *Cognos*, ce qui aurait entraîné des discussions au sujet des dîmes. Par une charte de 1130 l'archevêque *Anséric* fit droit à leur demande "sous la seule réserve de son droit de gîte et autres redevances épiscopales".

Des domaines considérables furent donnés à *Balerne* par les sires de *Salins*, par *Ponce* de *Cuisel* (*Cuiseau*) et par les sires de *Vienne*. En devenant plus riches les moines de *Balerne* ne perdirent point leur ferveur première. Leur nombre s'accrut au point qu'ils envoyèrent une colonie faire une fondation dans le diocèse de *Genève*: la communauté de *Bonmont*. A la mort de l'abbé *Aimon*, désireux de resserrer les liens qui les attachaient à l'institut bénédictin, les moines de *Balerne* décidèrent d'embrasser la Réforme de *Cîteaux*. Ils envoient une députation à *Bernard* de *Clairvaux* (1090-1153) pour le prier de mettre à leur tête un de ses disciples. Le fondateur de *Clairvaux* choisit alors un moine dont il avait lui-même cultivé le cœur et l'esprit: le pieux *Burchârd* de *Clairvaux*.

3.- Abbé: En mai 1133, agenouillé dans l'église abbatiale de *Clairvaux*, *Burchârd* recevait un crucifix des mains de *Bernard*, avant de quitter ce cloître du duché de *Bourgogne*, où il avait été formé, pour s'en aller dans "la comté de *Bourgogne*" où les religieux de *Balerne* l'attendaient et l'accueillirent avec une grande joie, se soumettant docilement aux nouvelles constitutions qu'il leur apportait. Le 31 mai les moines de *Balerne* quittaient le froc bénédictin pour revêtir solennellement la coule cistercienne.

Dès lors leur existence devint plus austère et plus sainte, disent leurs Annales. L'étude succède à la prière et la prière au travail manuel. Au cours des visites des monastères de son Ordre *Bernard* de *Clairvaux* fut plusieurs fois témoin de la piété et de la régularité que l'abbé *Burchârd* faisait régner à

Balerne.

Là communauté de *Balerne* s'étant bientôt accrue il fallut songer à essaimer. Remontant vers le nord *Burchârd* dénicha une solitude sise sur les bords de la *Loue*, dans une vallée fertile, à proximité du château des sires de *Chenecey*. Cette forteresse défendait; l'entrée du défilé sur la rive gauche du grand méandre de la *Loue*, à la pointe de la presqu'île située en aval de l'actuel village de *Chenecey*. Les seigneurs du lieu *Hugues* et *Etienne* de *Chenecey* offrent à l'abbé de *Balerne*, qui l'accepte avec reconnaissance cette solitude située sur un méandre de la rive droite. De retour à *Balerne* l'abbé *Burchârd* envoie douze de ses religieux avec des troupeaux et tout le mobilier nécessaire. L'emplacement du cimetière ayant été d'abord tracé (la règle cistercienne rappelle aux moines chargés d'une fondation que la solitude monastique est orientée vers la migration de l'âme et l'inhumation du corps) les religieux venus de *Balerne* se mettent à l'œuvre, entraînant la colonisation de la rive droite de la rivière. *Richard* de *Montfaucon* pourvut aux frais de la construction de l'église et du monastère qui prit le nom de "*Buillon-le-Pauvre*". Les seigneurs de *Scey*, de *Châtillon* et de *Chenecey* accordèrent aux religieux de l'abbaye de *Buillon* le droit de pêche dans la *Loue*.

En 1147 les bâtiments étant achevés, l'archevêque de *Besançon*, *Humbert* de *Scey* (1134-1161) vient consacrer solennellement l'église abbatiale. Ce prélat était partisan de l'empereur *Lothaire* II (d04.12.1137) contre lequel avait été en lutte le comte de *Bourgogne*, *Renaud* II et il avait reçu princièrement en son palais épiscopal *Bernard* de *Clairvaux* de passage à *Besançon* en 1134. De nouvelles donations s'étant ajoutées aux premières les revenus de *Buillon* s'élevaient en 1210 à 500 livrées de terre. L'abbé *Burchârd* mourut à l'abbaye de *Bellevaux* où il venait de se retirer (d1162-23).

Outre la fondation de *Bonmont*, au diocèse de *Genève* et celle de *Buillon*, dans le diocèse de *Besançon*, l'Abbaye de *Balerne* fonda une Obédience à *Poligny*, sous le bourg et le château, dans le quartier appelé "*Boissières*": c'était un petit Prieuré portant le nom même de l'Abbaye et qui entretenait ordinairement trois religieux et un sacristain.

Balerne bénéficie jusqu'au milieu du XII^e siècle de la part des fidèles d'un remarquable élan de générosité, et de la générosité, quelque peu imprudente parfois, de grands seigneurs comtois. Mais les biens des moines sont convoités: des héritiers, aussi âpres que leurs devanciers avaient été larges, cherchent à récupérer des terres... données en friches et que le labeur des moines avait transformées en un sol excellent.

Tandis que le rythme des donations connaît un net ralentissement, des procès surgissent et des "squatters" occupent des terrains de l'abbaye.

En novembre 1157 l'empereur *Frédéric* I^{er} prend *Balerne* sous sa protection: son privilège

"interdit à ses prévôts de troubler les moines et de leur extorquer de l'argent comme ils avaient coutume de le faire".

L'évêque de *Lausanne*, *Roger* de *Vico Pisano* arbitre, en faveur de *Balerne* un conflit qui oppose ses religieux avec les chanoines de *St-Paul*. En 1198 le comte de *Bourgogne*, *Etienne* II donne du sel de *Lons* à *Balerne*.

En juillet 1199 le comte palatin *Othon* I^{er} de *Staufen* (d1200) prend *Balerne* sous sa protection. *Gaucher* IV de *Salins* de son côté fait des libéralités au profit du monastère.

En 1200 la comtesse palatine *Marguerite* donne un serf à l'abbaye.

En 1209 un accord est conclu, sous le sceau du comte *Etienne* II de *Bourgogne*, entre l'Abbé de *Baumes*, les moines et celui de *Balerne* au sujet de leurs possessions respectives.

En 1268 l'abbé de *Balerne*, *Jean* de *La Ferté* sous *Vadans* envoyé en *Angleterre* disparaît lors d'un naufrage avec ses compagnons.

En 1285 l'abbaye de *Balerne* fait un acte d'association avec *Jean* I^{er} de *Chalon-Arley* que les moines ont choisi comme protecteur. *Jean* de *Chalon*, qui s'est fait le défenseur de la plupart des abbayes de *Scoding*, fait bâtir, sur les terres de l'abbaye un château-fort qui est baptisé du nom de "*Chatelneuf*": des colons sont alors attirés par l'offre de brillants avantages, moyennant une faible redevance en

grains, de vastes "meix"⁵² avec affranchissement de la mainmorte réelle et personnelle. Les habitations se multiplient. On en comptait 20 à *Loulle* en 1520. La seigneurie de *Chatelneuf*, dont le chef-lieu était l'abbaye, appartenait par moitié aux sires d'*Arlay* et aux abbés de *Balerne*.

Dès le xve siècle, *Balerne*, qui était une des plus florissantes maisons de l'Ordre cistercien en *Franche-Comté*, possédait une école composée de deux sections: l'une élémentaire, l'autre étant un collège secondaire. Dirigée par des maîtres habiles cette Ecole supérieure forma des étudiants dont plusieurs devinrent des savants distingués. En 1422 le monastère de *Balerne* comptait plus de 30 religieux. Enseignèrent dans son collège *Jean-Pierre Maréchal*, dominicain de *Poligny*, qui y professa la théologie avant de devenir Abbé de *Balerne* (1434). L'Abbé *Jean de Cirey* devient Abbé général de *Cîteaux* en 1476. Après la mort de *Charles "le Hardi"* duc et comte de *Bourgogne* (d05.01.1477) l'Abbé *Jacques* est emmené prisonnier à *Gray* par les Français qui occupent "la *Comté*": il n'est libéré qu'après avoir été racheté (34 écus d'or).

Peu après la découverte de l'imprimerie l'Abbé de *Balerne* fait équiper son monastère d'une imprimerie. Le premier abbé commendataire de *Balerne* est *Jean Rollin* de *Poligny* qui par ailleurs devait devenir Prieur de l'abbaye *Saint-Marcel-de-Chalon/Saône*, Evêque d'*Autun*, Abbé et administrateur perpétuel de *Saint-Martin d'Autun* puis cardinal du titre de *Saint-Etienne du Mont Caelius*. Les guerres de *Bourgogne* avaient contraint les moines blancs de *Balerne* à renoncer presque entièrement aux travaux agricoles. Comme les vocations étaient devenues peu nombreuses, *Balerne*, qui était à la tête de riches domaines défrichés par ses moines s'était vu dans l'obligation d'accenser la plus grande partie de ses terres.

A la veille de la Révolution le monastère de *Balerne* ne comptait plus que 5 ou 6 religieux. Ce petit nombre "indique assez dans quelle décadence" cette maison était tombée. "De tous les religieux établis dans le diocèse, les cisterciens ont laissé les souvenirs les moins favorables".

Paul Mariotte Archiviste diocésain de *Besançon*

Références Bibliographiques

Jean-Yves Mariotte, Le comté de *Bourgogne* sous les *Hohenstaufen* (1156-1208), cahier d'études comtoises, Université de *Besançon*, 1963, 76, 78, 82, 92n, 99, 117n, 121n, 128n, 129, 130, 131n, 133, 142n, 150n, 151n, 159, 161, 177, 178, 193, 212.

Vie des saints de *Franche-Comté*, tome IV, pages 258 et suivantes.

Abbé *Richard*, Histoire des diocèses de *Besançon* et de *Saint-Claude*, *Besançon*, 1847. Tome I, 344, 347, 428, 530; tome II, 115, 163.

Abbé *Loye*, Histoire de l'Eglise de *Besançon*, 1903. Tome II, 148; tome III, 61, 63, 173; tome V, 12.

Bibliothèque municipale de *Besançon*: cartulaire de *Balerne*.



⁵² Les "meix" correspondent en *Franche-Comté* à des domaines féodaux constituant des unités d'exploitation agricole (cf. "manse" pour le nord de la *France*).